

Collège Interarmées de Défense  
Séminaire « géopolitique et identités ethno-culturelles »  
Session 2002-2003  
Monsieur Yves Plasseraud

Population martiniquaise et sentiment  
indépendantiste :  
quelles solutions pour quel avenir ?

Médecin principal Lionel Clerc  
Groupe A3

## Sommaire

Introduction	page 3
1. / La Martinique : histoire et temps présent	page 4
1.1. / Historique	page 4
1.2. / Géographie	page 8
1.3. / Etat des lieux	page 10
1.3.1. / Démographique	page 10
1.3.2. / Socio-économique	page 12
✓ Situation de l'emploi	page 12
✓ Situation économique	page 13
✓ Secteurs d'activité économique	page 15
1.3.3. / Politique	page 19
✓ Les origines de l'assimilationisme	page 19
✓ Les grandes étapes de l'intégration politique et culturelle	page 19
2. / La Martinique : développement du sentiment indépendantiste	page 22
2.1. / Le « peuple créole » : minorité nationale française ?	page 22
2.1.1. / Notion de minorité nationale	page 22
2.1.2. / Position française	page 22
2.1.3. / La culture créole	page 24
2.1.4. / Les créoles représentent-ils une minorité nationale française ?	page 26
2.2. / Le mouvement indépendantiste en Martinique	page 27
2.2.1. / Historique du mouvement indépendantiste	page 27
2.2.2. / Importance du mouvement indépendantiste	page 32
2.3. / La « crise » actuelle dans l'île	page 33
2.3.1. / Identitaire	page 33
2.3.2. / Politique et administrative	page 37
2.3.3. / Socio-économique	page 42
3. / Quelques pistes pour l'avenir de l'île	page 44
3.1. / au niveau identitaire	page 44
3.2. / sur le plan politique et de l'organisation administrative	page 46
3.3. / dans le domaine socio-économique	page 49
Conclusion	page 52

## Introduction

L'annonce du groupe Accor<sup>1</sup>, au début du mois de novembre 2002, de cesser toute activité hôtelière aux Antilles est tombée comme un couperet sur l'activité touristique de la Martinique. Cette défection risque d'aggraver la situation d'un secteur d'activité manifestement en crise depuis plusieurs années<sup>2</sup>. La décision d'Accor a été justifiée par la certitude du groupe de proposer une mauvaise qualité d'accueil et de service au profit des touristes du fait de la dégradation du climat social (lié au sentiment indépendantiste et anti-blancs qui se développerait en Martinique) et de la sécurité publique sur l'île (en relation avec l'émigration à partir des îles voisines des Caraïbes, notamment de Sainte-lucie, et avec les difficultés socio-économiques de la Martinique). Mais quelle est réellement la part de ces éléments dans la décision et la véritable motivation de la société n'est-elle pas de recentrer son activité touristique sur Saint-Domingue, île où les coûts de revient et le climat social sont bien plus propices à des bénéfices importants ? Il est à noter que les informations en provenance des départements d'outre-mer en général sont peu nombreuses en métropole et que la « découverte » du problème du tourisme en Guadeloupe a été le prétexte à des dossiers complets sur les Antilles dans plusieurs quotidiens du 18 au 22 novembre 2002<sup>1</sup>. L'intérêt brutal des media pour les départements français d'Amérique n'est-il pas lié à la présence de nombreux journalistes en Guadeloupe pour l'arrivée d'une route du rhum dont très peu de participants ont évité l'abandon en cours de route. En somme, les problèmes des Antilles ont été mis en évidence par « hasard ». L'avantage est qu'on ne peut plus nier leur existence et que l'on doit de toute évidence s'interroger sur la réalité des particularités de la population martiniquaise et de la nécessité d'adapter le tissu socio-économique et l'organisation politico-administrative de l'île à celles-ci.

Le sentiment indépendantiste martiniquais se développe, essentiellement au sein de la « minorité » (qui cependant représente la majorité numérique) noire, sur un fond de crise socio-économique mais justifié par l'absence de reconnaissance de spécificités ethno-culturelles propres au « peuple martiniquais ». Mais, peut-on parler de « peuple martiniquais » ou doit-on évoquer un « peuple créole » ? Il convient dans tous les cas de faire évoluer le concept de département d'Outre-Mer (DOM), qui est aujourd'hui manifestement obsolète, mais, dans l'état actuel de la constitution française, il est difficile de reconnaître des droits spécifiques aux minorités. Pourtant il est nécessaire d'amender l'environnement socio-

---

<sup>1</sup> Groupe hôtelier qui possédait encore deux grands hôtels dans l'île et en avait déjà cédé trois autres fin 2001.

<sup>2</sup> Avec un recul de fréquentation de l'ordre de 20% entre 2001 et 2002.

économique et politique de l'île si l'on souhaite éviter le risque d'une dérive comparable à celle qui s'est produite en Nouvelle-Calédonie dans les années 80 et qui a, par le déchaînement de violence de l'Alliance Caraïbes Révolutionnaire, failli se produire aussi aux Antilles à la même époque .

Après un historique et une présentation géographique de la Martinique, il sera dressé un état des lieux sur les plans démographique, politique et socio-économique. La notion d'identité créole sera ensuite développée avant de présenter l'état actuel du mouvement indépendantiste dans l'île. Enfin, l'analyse de la crise que traverse ce département d'outre-mer (DOM) et de ses fondements, tant sur le plan socio-économique que sur le plan identitaire, permettra de donner des axes de recherches pour en arriver, tant que faire se peut, à une solution durable.

## 1. / La Martinique : histoire et temps présent

### 1.1. / historique

Une bonne connaissance de l'histoire de la Martinique est indispensable à la compréhension des rapports humains qui existent dans l'île car elle explique le métissage de races et de cultures, en partie, semble t'il, à l'origine des problèmes actuels.

#### ✓ La période pré coloniale (1000-1634)

L'histoire du peuplement précolombien des Petites Antilles reste assez mal connue<sup>2</sup>. Le premier peuplement de la Martinique remonterait au début de l'ère chrétienne, époque à laquelle, les indiens Arawaks, originaires du delta de l'Orénoque, sont arrivés, via le Venezuela et Trinidad, dans l'archipel des Antilles. Peu de traces de la civilisation de ces agriculteurs, chasseurs, potiers et artistes sont parvenues jusqu'à la période moderne mis à part quelques objets de la vie courante (poteries, ...), quelques bijoux et des pétroglyphes<sup>1</sup>. Les indiens Arawaks ont peu à peu été supplantés par les indiens Caraïbes arrivés vers l'an 1000. Eux aussi agriculteurs et chasseurs, ils étaient en revanche de redoutables guerriers, véritables « nomades de la mer » qui ont progressivement colonisé toute la région en navigant d'une île à l'autre. En 1493, leur territoire s'étendait de l'actuelle Guyane à Saint-Domingue.

---

<sup>1</sup> Notamment un dossier assez complet publié dans Le Parisien entre le 18 et le 22 novembre 2002.

<sup>2</sup> « L'esprit Caraïbe », Raphaël Confiant, in UlysseAntilles, n° 88, janvier-février 2003, pages 24-27, Paris.

Ce peuple a progressivement disparu lors de la colonisation par les européens<sup>2</sup>. Devant la pression des colons du vieux continent, les derniers survivants ont émigré à la Dominique et à Saint Vincent vers 1660. Un métissage avait cependant progressivement eu lieu entre les européens et le peuple Caraïbes. Pour ce qui concerne les Antilles françaises, les dernières familles amérindiennes ont été recensées en 1882 en Guadeloupe. C'est aussi en Guadeloupe que se trouve le principal musée d'art pré-colonial<sup>3</sup> qui témoigne des cultures Arawak et Caraïbes.

Christophe Colomb a découvert la Martinique le 15 juin 1502. Pendant un siècle, les îles des Petites Antilles n'ont pas été des colonies de peuplement mais des lieux de relâche pour les navires marchands et des repaires de corsaires, flibustiers et autres pirates<sup>4</sup>.

#### ✓ La colonisation (1635-1664)

La colonisation française ne débuta que le 15 septembre 1635 quand Pierre Belain d'Esnameux prit possession de l'île au nom du roi Louis XIII. Le développement économique de l'île démarra dans la partie nord ouest (aujourd'hui région Nord Caraïbe) en évitant de trop se heurter aux valeureux guerriers Caraïbes. L'exploitation du potentiel du nouveau territoire s'est faite sous le contrôle de la Compagnie des îles d'Amérique, créée par le Cardinal de Richelieu. Une administration a été mise en place par la France avec à sa tête un « gouverneur », administrateur de l'île pour le compte de la Compagnie, qui couverte de dettes, a été contrainte de vendre l'île en 1650. La Martinique devint alors une propriété privée. En octobre 1651 fut nommé un nouveau gouverneur, Jacques du Parquet, qui va être à l'origine du développement de la culture de la canne à sucre. En effet, il favorisa l'établissement sur l'île des hollandais et des juifs portugais chassés du Brésil, qui avaient une grande expérience de cette culture. C'est sous leur impulsion que va débiter la production de sucre et que va s'organiser le système esclavagiste. A la mort de Jacques du Parquet, en 1658, de graves troubles éclatèrent entre colons européens et indiens Caraïbes. Le traité de 1660 rétablit la paix en imposant aux derniers Caraïbes d'émigrer. Devant l'échec de cohabitation avec les amérindiens, un recrutement d'« engagés » fut organisé en France afin de fournir de la main d'œuvre aux plantations. Il s'agissait d'émigrants volontaires, en théorie agriculteurs, mais en pratique plutôt représentés par de pauvres gens, peu aptes au travail de la terre, enrôlés par des rabatteurs à la solde des négociants et des armateurs. Les engagés devaient, en

---

<sup>1</sup> Gravures sur des blocs de pierre.

<sup>2</sup> La destruction des indiens caraïbes s'apparente à un véritable génocide qui n'a jamais été reconnu.

<sup>3</sup> Musée départemental d'archéologie précolombienne Edgard-Clerc, situé sur la commune du Moule.

<sup>4</sup> Histoire des DOM-TOM, Jean-Luc Mathieu, Presses Universitaires de France, Paris, 1993.

contrepartie de leur passage, servir trois ans leur employeur avant de pouvoir s'installer librement sur l'île en y obtenant une concession. En mai 1664, Colbert fonda la Compagnie des Indes occidentales en remplacement de la Compagnie des îles d'Amérique. Les colons de la Martinique durent faire face à un premier conflit avec les anglais en 1666-1667. Par ailleurs, le système de l'exclusif, élaboré par Colbert en 1665, a pénalisé le développement de l'île, qui avait une tendance spontanée à commercer avec les Pays-Bas (sucre et tabac notamment), en imposant l'achat obligatoire des produits manufacturés à la France, l'interdiction d'une production locale pouvant faire diminuer le volume de ces achats et l'obligation de monopole des transports maritimes accordée aux armateurs métropolitains. De plus, Colbert interdit tout commerce avec les Provinces Unies entre 1665 et 1670.

Lors de la dissolution de la Compagnie des Indes occidentales en 1674, la Martinique devint une colonie française dotée d'une administration civile et militaire et le siège du gouvernement général des îles d'Amérique. Les gouverneurs et les intendants de l'île étaient choisis parmi les personnalités de la cour, proches du pouvoir central. Richement rétribués, ils la favorisèrent par rapport aux autres colonies, dans la répartition des hommes, des capitaux, des troupes, des armes et des vivres envoyés de France. Saint Pierre devint un port important où les commerçants s'enrichirent et le groupe des commissionnaires, qui servait d'intermédiaire entre les négociants d'Europe et les colons, prit une ampleur politique et sociale. C'est pour cette raison que Saint-Pierre a joué, jusqu'à sa destruction par l'éruption de 1902, le rôle de « capitale » économique, politique et culturelle de la Martinique<sup>1</sup>. De 1794 à 1802, l'île fut occupée par les anglais. Par le traité d'Amiens (1802), elle redevint française et son appartenance à la France fut confirmée par le traité de Paris en 1815.

#### ✓ La période de l'esclavage (1665-1848)

L'esclavage est indissociable de l'histoire de la Martinique. Officialisé lors de la création de la Compagnie des Indes occidentales, il a permis, par la traite des noirs et le commerce triangulaire<sup>2</sup>, le développement d'une main d'œuvre indispensable aux plantations et insuffisante quantitativement avec les seuls « engagés ». Le Code Noir (1685)<sup>3</sup>, fixant un

---

<sup>1</sup> On surnommait la ville « le petit Paris des Antilles »

<sup>2</sup> Des navires partaient des ports d'Europe (Nantes, Saint-Malo, Lorient, Bordeaux et La Rochelle pour la France) chargés d'armes, d'alcools et de produits divers (étoffes, tissus, miroirs...) pour la côte ouest d'Afrique où ils achetaient des esclaves qu'ils emmenaient ensuite en Amérique du nord, en Amérique du sud, et aux Antilles. Là, ils embarquaient les produits issus de ces colonies (cacao, sucre, rhum, café...) et repartaient pour l'Europe. Ce « commerce » a arraché, contre des produits non nécessaires, environ 25 millions de jeunes africains de l'ouest (hommes, femmes et enfants) à un continent qui en aurait eu bien besoin pour son propre développement !

<sup>3</sup> Il s'agissait d'un édit royal comprenant 60 articles, préparé par Colbert, qui régissait les droits et les devoirs des maîtres et des esclaves. Il interdisait par exemple, sous peine de mort, les relations sexuelles entre les femmes

cadre à l'esclavage et garantissant un minimum de protection aux esclaves, ne fût guère appliqué et fût remplacé par un régime juridique propre plus conforme aux exigences des propriétaires esclavagistes. Supprimé par la Convention en 1794, l'esclavage a été rétabli par Bonaparte en 1802. La proclamation de l'état d'Haïti, le 1<sup>er</sup> janvier 1804, après que les troupes de Napoléon eurent été vaincues par les anciens esclaves de Saint-Domingue s'étant rebellés, provoqua un grand espoir chez les esclaves et une grande inquiétude chez les colons. En 1807, la population de couleur de l'île s'élevait à près de 90000 personnes dont plus de 6000 affranchis<sup>1</sup> et mulâtres<sup>2</sup>. Des révoltes éclatèrent en Martinique en 1824, 1831 et 1833. Des centaines d'esclaves « marrons »<sup>3</sup> s'enfuirent dans les îles britanniques voisines où l'esclavage sera aboli en 1834. Les choses évoluèrent doucement même si dès 1831, les droits civils ont été reconnus aux hommes de couleur affranchis ou libres. Le 4 mars 1848, le gouvernement provisoire adopta la position défendue par le député Victor Schoelcher, à savoir le principe de l'abolition immédiate de l'esclavage dans toutes les colonies françaises. Devant le retard de l'arrivée du décret et le début d'une insurrection générale, le gouverneur proclama l'abolition de l'esclavage en Martinique le 23 mai 1848. Le gouverneur fût remplacé le mois suivant par un commissaire général de la république, martiniquais proche de Schoelcher, premier homme de couleur à accéder à une telle responsabilité. Il y avait à cette époque en Martinique près de 75000 esclaves pour 125000 habitants. Contrairement à la situation en Guadeloupe, en Martinique, les affranchis restèrent souvent sur les plantations au service de leurs anciens maîtres et ne diversifièrent pas beaucoup les cultures (café, cacao, épices, coton, cultures vivrières). Les mesures prises furent donc moins contraignantes. Cependant, pour remplacer les esclaves, dès 1852 furent introduits des travailleurs indiens et chinois, puis en 1857, des engagés africains (9000 entre 1857 et 1862). L'arrêt de l'immigration indienne fût voté en 1884 par le Conseil général de Martinique. 25500 personnes avaient immigré, dont 4500 demandèrent à être rapatriées.

#### ✓ La période coloniale post esclavagiste

---

blanches et les hommes de couleur. Le code fournissait une base légale à l'esclavage, la religion étant chargée de la base morale. L'esclavage était autorisé dans les colonies dans le but « charitable » de permettre aux âmes païennes qu'étaient les africains d'être baptisées et par conséquent d'être sauvées. Le clergé prêchait aux esclaves l'obéissance, la soumission à leurs maîtres. D'ailleurs, les ordres religieux étaient eux-mêmes propriétaires d'esclaves.

1 Anciens esclaves libérés par leur maître.

2 Métis, la plus souvent de père blanc (« Béké ») et de mère noire (esclaves). A la différence de ce qui se passait en Guadeloupe, en Martinique, compte tenu de « l'approvisionnement » suffisant en esclaves, les enfants mulâtres échappaient à l'esclavage en étant automatiquement affranchis.

<sup>3</sup> Esclaves s'étant révoltés et, le plus souvent, s'étant réfugiés dans la forêt. Appelés par les créoles Neg'mawon.

A partir de 1871, les conseillers généraux et les conseillers municipaux furent à nouveau élus au suffrage universel. Cette évolution ouvrit la place à une majorité d'hommes de couleur ou mulâtres, devenus propriétaires ou négociants, après que les postes eurent été monopolisés par les planteurs blancs sous le second empire.

Des troubles sociaux se développèrent aux XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles. Un soulèvement se produisit en 1870 dans le sud de l'île<sup>1</sup> et fut suivi d'une longue série de mouvements sociaux aggravés, pendant les années 1880, par la crise de l'économie sucrière (surproduction et chute des prix jusqu'en 1914). En 1900 eu lieu la première grève générale de Martinique, durement réprimée par l'armée (12 morts). Cet épisode a été à l'origine de la naissance du premier syndicat : le « syndicat agricole du Lorrain » et du développement de l'idéologie socialiste, puis de l'idéologie communiste, dans l'île. Durant la seconde guerre mondiale l'île, où le régime autoritaire de Vichy était représenté par l'Amiral Robert, eu à subir un blocus économique de la part des alliés. Des milliers de jeunes martiniquais partirent en dissidence en ralliant, au péril de leur vie, la Dominique et Sainte-Lucie. En 1943 fut créé un Comité de Libération Nationale présidé par le Radical Victor Sévère, maire de Fort de France, qui favorisa le ralliement de la Martinique aux Forces Françaises Libres. Le conseil Général vota, à l'unanimité, une résolution proclamant l'indéfectible attachement de l'île à la France. Le 15 juillet 1943, sous la pression populaire, l'amiral Robert quitta le département.

#### ✓ La période d'assimilation (1946-2003)

Après la guerre, la crise économique et sociale, essentiellement liée à la déstabilisation de l'économie sucrière, s'illustra par une série de grèves durement réprimées par les forces de l'ordre. Pourtant, en 1946, sous la pression des élus communistes, favorables à l'assimilation, la Martinique avait obtenu le statut de DOM. La loi avait eu un illustre rapporteur en la personne d'Aimé Césaire. Mais la départementalisation ayant rapidement montré ses limites, le mouvement indépendantiste se développa dans l'île à partir de 1960.

### 1.2. / Géographie

L'étude de la géographie de la Martinique, très particulière, permet de comprendre l'origine de certaines des particularités revendiquées par la population. C'est le cas notamment de l'insularité, de l'éloignement de la métropole et du climat tropical.

---

<sup>1</sup> Connu sous la dénomination d'insurrection sud

La Martinique est une île, appartenant au chapelet des petites Antilles, située entre le tropique du Cancer et l'Equateur. Bordée à l'Ouest par la mer des Caraïbes et à l'Est par l'océan Atlantique, elle est à une distance de 7000 kilomètres de la France, 2000 kilomètres des Etats-Unis et 120 kilomètres de la Guadeloupe<sup>1</sup>.

D'une superficie de 1102 km<sup>2</sup>, c'est le plus petit département d'Outre-Mer et l'un des plus petits départements français. Elle atteint 70 kilomètres dans sa plus grande longueur et 30 kilomètres dans sa plus grande largeur.

Cette île d'origine volcanique présente un relief plutôt accidenté. Le terrain s'élève graduellement depuis le littoral jusqu'au centre et vers le Nord où sont groupées quelques montagnes reliées entre elles par des collines appelées « mornes ».

La Martinique est donc une île montagneuse où l'on distingue trois types de relief :

- ✓ Le nord de l'île, très montagneux, dont la montagne Pelée, volcan toujours en activité, est le point culminant avec 1397 m,
- ✓ Le centre occupé par la plaine « alluviale » du Lamentin,
- ✓ Le sud, vallonné par des « mornes », dont la partie la plus élevée est constituée par la montagne du Vauclin, ancien volcan situé sur la côte méridionale.

Au nord et à l'est, les côtes sont formées de falaises abruptes, généralement retranchées derrière des ceintures de récifs coralliens.

De belles plages de sable blanc agrémentent le sud de l'île et de pittoresques plages de sable noir bordent la côte nord-ouest.

Le réseau hydrographique est très dense. On ne compte pas moins de 70 rivières appelées « ravines ». La brièveté de leur cours et la pente de leur lit peuvent entraîner, après de fortes pluies, des crues brutales aux effets catastrophiques. Trois sources thermales sont exploitées.

Compte tenu de sa situation, la Martinique jouit d'un climat relativement doux et la température y est agréable tout au long de l'année malgré l'influence d'un climat tropical à deux saisons.

- ✓ La saison des pluies appelée « hivernage » qui s'étend de juin à décembre, marquée par un fort taux d'hygrométrie. Durant cette période, l'île peut subir les effets de dépressions tropicales ou même parfois cycloniques.
- ✓ La saison sèche appelée « Carême » qui va de janvier à mai est plus fraîche et plus sèche avec une accentuation de la sécheresse à partir de février. Elle est marquée par un ensoleillement important et coïncide avec la meilleure période de visite touristique.

---

<sup>1</sup> Voir cartes figurant en annexe

La température moyenne est de 25° et varie peu au cours de l'année.

Le climat et la fertilité des sols favorisent l'épanouissement d'une végétation tropicale abondante et particulièrement variée. L'île est presque toujours verte et tout pousse à profusion. Du cocotier à l'arbre à pain en passant par les massifs de Bougainvilliers et d'Anamanda, le paysage reste en permanence fleuri. La végétation dans les montagnes du nord est particulièrement intéressante et la forêt tropicale est très touffue. Entre les grands arbres s'élancent des lianes et à leurs pieds poussent des fougères très nombreuses et de grande taille (arborescentes). Le sud de l'île, plus sec, n'en est pas moins luxuriant : les bambous géants y côtoient les champs de cannes. Même le long des plages poussent de nombreuses espèces végétales comme le Mancelinier, arbre dont la sève est corrosive et sous lequel il convient de ne pas s'abriter les jours de pluie.

Si la flore de la Martinique est particulièrement riche, il n'en est pas de même de la faune qui s'est raréfiée et modifiée au fil des siècles. Malgré la disparition du perroquet sauvage, il reste de nombreuses espèces d'oiseaux comme le Colibri ou les Sucriers. Les lézards sont très répandus et portent le nom de « Zanolis ». Le Trigonocéphale est le seul serpent (venimeux) de la Martinique et n'existe pas dans les autres îles des petites Antilles. Sa morsure est mortelle. Il ne se rencontre, normalement, que dans les lieux isolés, en particulier les champs de canne à sucre, ce qui est dangereux au moment de la coupe. La Mangouste, introduite à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle pour le détruire, a considérablement proliféré. En revanche, la faune aquatique est d'une richesse exceptionnelle : Bonite, Carangue, Thon, Daurade, Vivaneau, Langouste, crabes, Dauphin, tortue de mer, coquillages, etc. Les fonds marins, habités par des poissons multicolores, font le bonheur des plongeurs.

### 1.3. / Etat des lieux<sup>1</sup>

#### 1.3.1. / Démographique

La population martiniquaise se compose de 381 427 habitants<sup>2</sup>, ce qui représente 0,63 % de la population française. L'île a la densité la plus élevée de tous les DOM avec 347 habitants au km<sup>2</sup>. Cela correspond à une densité plus de trois fois supérieure à celle de la métropole<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Les chiffres cités en exemple ont comme source : La Martinique en 2001, rapport annuel de l'institut d'émission des départements d'Outre-Mer, Fort-de-France, 2002.

<sup>2</sup> Source : INSEE - recensement de la population de mars 1999.

<sup>3</sup> 103 habitants au km<sup>2</sup>

Le nombre moyen d'enfant par femme (1,8) est comparable à celui de la métropole et inférieur à celui des autres DOM, notamment à celui de la Guyane (3,5). Cependant, la population reste jeune puisque la proportion d'habitants de moins de 20 ans est plus élevée qu'en métropole (30 % contre 25 %) et la proportion de personnes de plus de 65 ans y est inférieure (12 % contre 16 %).

Contrairement à la décennie précédente, l'émigration est redevenue forte pendant les années 90 (solde migratoire négatif de 11 000 personnes) malgré une immigration notable de retraités métropolitains et de ressortissants d'îles voisines des Caraïbes, notamment d'Haïti et de Sainte-Lucie. Ce sont les jeunes hommes qui émigrent le plus, essentiellement à destination de la métropole, et souvent de façon définitive, ce qui renforce la baisse de la natalité et le déséquilibre hommes-femmes qui s'accroît<sup>1</sup> (et provoque une fuite des « forces vives » de l'île, dénoncée par les indépendantistes comme « orchestrée » par la métropole).

Sur le plan spatial, les populations, de mieux en mieux logées, préfèrent s'installer à la périphérie des centres urbains. Entre 1990 et 1999, la ville de Fort-de-France a perdu près de 15 000 habitants alors que les communes de sa périphérie (Ducos, le Lamentin, Rivière-Salée ...) ont vu leur population augmenter sensiblement. De même, les communes du nord du département continuent de se dépeupler. La conjugaison de ces deux phénomènes accentue le déséquilibre entre le nord qui se dépeuple et le sud de l'île qui se densifie.

Le niveau de formation de la population est, à la Martinique, relativement élevé puisque 7 jeunes sur 10 de moins de 25 ans suivent un parcours scolaire ou universitaire et une personne sur quatre ayant entre 25 et 59 ans dispose d'un diplôme supérieur au baccalauréat.

Cependant, comparé à la métropole, la Martinique partage avec les autres départements français d'Amérique (DFA)<sup>2</sup> certaines particularités. Il apparaît en effet que :

- ✓ avec une population en métropole plus âgée que dans l'île, la part des élèves et des étudiants y est plus faible<sup>3</sup> et, rapportée aux seules classes d'âges 15-24 ans, le taux de fréquentation scolaire en Martinique est supérieur à celui de la métropole<sup>4</sup> ;
- ✓ la part de la population sans diplôme est, en Martinique, plus importante qu'en métropole<sup>5</sup> et cet écart est plus sensible avec les classes d'âge élevé ;
- ✓ si le nombre de diplômé ayant un niveau supérieur ou égal au baccalauréat est nettement plus faible en Martinique<sup>6</sup>, cet écart s'amenuise avec les classes d'âge plus jeunes.

---

<sup>1</sup> Mais qui est, bien entendu, lié aussi à la surmortalité masculine qui est comparable à ce qui est généralement constaté en métropole.

<sup>2</sup> Guadeloupe et Guyane.

<sup>3</sup> 11,3 % en métropole contre 13,1 % en Martinique.

<sup>4</sup> 67 % en métropole contre 70,9 % en Martinique.

<sup>5</sup> 17,7 % en métropole contre 39,5 % en Martinique.

<sup>6</sup> 26,4 % en métropole contre 17,8 % en Martinique avec une nette différence concernant le nombre de diplômés disposant d'un diplôme d'études supérieures : 8,0 % en métropole contre 5,0 % en Martinique.

### 1.3.2. / Socio-économique

#### ✓ Situation de l'emploi :

La répartition de la population active employée par catégorie socio-professionnelle (csp) et par grands secteurs d'activité fait ressortir que :

- ☉ La population active est à près de 79 % occupée dans le secteur tertiaire (ce qui est dans une proportion équivalente à la répartition de la valeur ajoutée globale) ;
- ☉ La part de la population active employée dans la fonction publique (csp qui a le plus fort effectif) est en Martinique supérieure à celle de la métropole alors que la part des ouvriers qualifiés y est nettement moins élevée et celle des cadres d'entreprise trois fois inférieure.

Le taux de chômage est nettement plus élevé que la moyenne nationale et touchait, en 2001, 24 % de la population active. Ce taux est en constante diminution depuis 1999<sup>1</sup>. Le « taux de récurrence »<sup>2</sup> en amélioration, aujourd'hui comparable à celui de métropole, et la hausse des offres d'emploi et des placements de l'agence nationale pour l'emploi (ANPE), témoignent, malgré la forte hausse du nombre d'entrants à l'ANPE<sup>3</sup>, d'une probable amélioration du marché du travail (plus d'opportunités d'embauche ou durée plus longue des emplois créés) liée aux mesures volontaristes d'aide à l'emploi notamment avec la mise en œuvre des programmes d'appui prévus dans la loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM)<sup>4</sup>, essentiellement au profit des chômeurs de longue durée et des jeunes.

Sur le plan social, à la fin de l'année 2001, plus de 31 000 personnes bénéficiaient du revenu minimum d'insertion (RMI) institué en 1989. Proportionnellement, cet effectif, environ 18% de la population active, supérieur à la moyenne des DOM (plus de 16%), est très au dessus de

---

<sup>1</sup> 29,2 % en 1999 et 26,0 % en 2000.

<sup>2</sup> Délai entre la radiation et la réinscription à l'ANPE d'une personne.

<sup>3</sup> 29 534 inscrits dans l'année à l'ANPE en 1999 mais 44 551 en 2001.

<sup>4</sup> La LOOM prévoit un ensemble de dispositions qui vont dans le sens d'une amélioration du marché du travail, notamment :

- ✓ Les petites entreprises (moins de 10 salariés) et les entreprises exposées à la concurrence (quel que soit le nombre de salariés) bénéficient d'une exonération des cotisations et contributions sociales ;
- ✓ La création et le développement d'activités indépendantes dans le commerce et l'artisanat bénéficient d'exonération totale des cotisations patronales pendant deux ans ;
- ✓ Une aide à la création d'emploi est prévue pour les entreprises qui s'ouvrent sur les marchés extérieurs ;
- ✓ Le « projet initiative jeune » (PIJ) s'ajoute aux dispositifs existants pour soutenir l'activité économique et stimuler la création d'emplois.

Le fond pour l'emploi dans les départements d'outre-mer (FEDOM), institué en 1994 et présidé par le ministre de l'Outre-mer, permet de financer les mesures en faveur de l'emploi mises en place par la LOOM. La dotation globale du FEDOM dans la loi de finance 2001 atteint 402,4 millions d'euros pour l'ensemble des DOM ; dans le projet de loi de finance 2002, la dotation de ce fond était prévue à hauteur de 505 millions d'euros, soit une progression de 25 %.

la moyenne métropolitaine (3% environ de la population active). La majorité de l'effectif est relativement jeune (61% de moins de 40 ans). A l'image de ce qui se passe dans les autres DOM et à l'inverse de la métropole où il tend à se stabiliser, le nombre d'allocataires du RMI a progressé de 25% en 5 ans. Jusqu'en juin 2000, les bénéficiaires du RMI des DOM ne percevaient que 80% du montant fixé en métropole ; le solde, appelé « créance de proratisation », était destiné à des actions en faveur du logement social et de l'insertion. Dans un souci d'équité, le gouvernement a décidé d'aligner, en deux ans, sur celle de la métropole, l'allocation du RMI versée aux bénéficiaires des DOM. Au 1<sup>er</sup> janvier 2002, l'alignement complet du RMI était achevé.

#### ✓ Situation économique

Le commerce extérieur est très important pour l'île tant en terme d'importations que d'exportations, notamment au travers des recettes générées, pour les collectivités locales, par l'octroi de mer<sup>1</sup>.

En 2001, le montant des importations a atteint pratiquement 1900 millions d'euros, en progression de 8,3% sur un an (après 7,7% en 2000). Cette hausse s'explique en partie grâce à l'augmentation de l'importation de biens d'équipement (+ 14,5% en valeur) signe de la reprise de l'investissement de la part des entreprises et des administrations, amorcée en 2000. La majorité des produits d'importation provient de France (64% en hausse de 7%) alors que les autres DFA n'occupent qu'une place négligeable malgré les mesures d'assouplissement des échanges entre DFA<sup>2</sup>. L'Union européenne reste un partenaire privilégié (14% en hausse

---

<sup>1</sup> L'octroi de mer est une protection tarifaire qui s'oppose au principe de libre circulation des marchandises inscrit dans le traité de Rome. Toutefois, compte tenu des particularités propres aux régions ultra-périphériques, la Commission européenne a, en mars 2000, accepté à titre dérogatoire et de façon transitoire jusqu'au 31 décembre 2002, de maintenir le dispositif de l'octroi de mer. La France a demandé la prorogation de ce régime qui permet d'obtenir une ressource jugée indispensable au développement des DOM. En 2002, une réflexion a été menée pour assurer la pérennité de cette ressource fiscale.

L'octroi de mer est une ressource essentielle des collectivités locales prélevée d'une part, sur les marchandises importées, et d'autre part, sur les productions locales. Cette ressource est répartie pour l'essentiel entre les 34 communes de l'île en fonction de leur « potentialité » fiscale et du nombre d'habitants. Depuis janvier 1998, huit taux sont en vigueur (0%, 2%, 7%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%). Des exonérations sont accordées par le Conseil régional qui en tient la liste. Il détermine les taux et assure la répartition de la recette, reversée aux communes et au Fond régional pour le développement et l'emploi (FRDE). Le produit du droit additionnel à l'octroi de mer est versé au budget du Conseil régional.

<sup>2</sup> Afin de favoriser l'émergence d'un marché unique antillais entre la Martinique et la Guadeloupe, dès 1992, la réglementation des échanges a été assouplie. Les notions d'importation et d'exportation n'ont plus été appliquées en ce qui concerne l'octroi de mer, la TVA et les formalités de circulation des produits soumis à accises. Le dispositif a été complété en 1995 ; les produits fabriqués ou mis à la consommation en Martinique et en Guadeloupe circulent librement entre les deux départements, toutes taxes incluses (TVA, octroi de mer et accise sur les tabacs et les alcools) ; cette règle a, ensuite, été étendue à la Guyane pour les produits locaux ; elle concerne l'octroi de mer et le droit additionnel à l'octroi de mer (la TVA est fixée à 0% en Guyane).

de 4,6%), ainsi que l'Amérique latine (11% en hausse de 59%) alors que la place des autres îles des Caraïbes est en effondrement (3% en baisse de 24%).

En 2001, les exportations, concentrées sur quelques produits, ont atteint 309 millions d'euros, en progression de 5% sur un an. Les bananes représentent la quasi-totalité des exportations des produits de l'agriculture et, environ, 37% des exportations totales. Plus de 90% sont expédiés vers la métropole. Viennent ensuite les expéditions de produits pétroliers vers les autres DFA (23% du total) qui progressent de plus de 28% en valeur alors qu'elles diminuent de près de 30% en volume (effet prix favorable à la Martinique). Le rhum représente 8% des produits exportés, en hausse de 3,3% en volume.

Les exportations de la Martinique sont presque exclusivement tournées vers la métropole (90% en hausse de 13%), dont les autres DFA (19% en baisse de 26%), et vers l'Union européenne (4% mais en baisse de 55%). L'Amérique du nord pourrait devenir un partenaire privilégié (3% en hausse de 8%) alors que la place du reste des Caraïbes est en nette diminution (2% en baisse de 6%).

En 2001, le déficit du solde du commerce extérieur de l'île a atteint presque 1600 millions d'euros, en hausse de 9% en un an. Le taux de couverture des importations par les exportations se dégrade pour atteindre seulement 16,4%. Les échanges extérieurs directs, hors France, de la Martinique avec le reste du monde se traduisent par un déficit de 650 millions d'euros, en hausse de 14% en un an. En fait, ce solde minimise les exportations de l'île dans la mesure où une bonne partie des bananes expédiées en métropole est ensuite exportée vers le reste de l'Union européenne. Les importations sont également majorées par les produits pétroliers importés qui sont expédiés après transformation, vers les autres DFA.

La Martinique présente le produit intérieur brut régional (PIBr) le plus élevé de celui des trois DFA, près de 5 milliards d'euros en 1997, avec un taux de croissance supérieur à celui de la métropole (4,6% en 1996 et 3,2% en 1997). Avec un PIB par habitant de 13 000 euros, la Martinique se place en tête des DFA, mais il représente seulement 63% du PIB par habitant de métropole. Il convient de noter que :

- ☉ la part non marchande du Pibr (24% des ressources en 1997) est plus élevée que celle du PIB de l'ensemble national (16% des ressources), ce qui traduit le poids déterminant de la partie publique de l'activité économique de l'île ;
- ☉ la consommation finale des ménages et des administrations est structurellement supérieure à la valeur du Pibr alors que, sur le plan national, la consommation finale représente un peu moins de 80% du PIB. Cette situation donne la mesure du rôle prééminent de la demande dans l'économie martiniquaise ;

☉ alors que le Pibr marchand s'est accru entre 1993 et 1997 de 25,5% pour ce qui concerne les ressources, du côté des emplois, les dépenses en consommation des administrations ont progressé de 22,5%. Cette évolution tend à confirmer le rôle déterminant de la dépense publique comme stimulant de l'activité économique de l'île.

De façon plus marquée que les autres DFA, l'économie martiniquaise est fortement dominée par le secteur des services qui représentait, en 1997 (comme les années précédentes), plus de 80% de la valeur ajoutée contre seulement près de 72% au niveau national. Les poids des « services administrés » (non marchands) est nettement supérieur à celui de la moyenne nationale (29,8% pour 20,6% en métropole) alors que celui des services marchands est identique (51%). Comme pour les autres DFA, à la Martinique, la part de la valeur ajoutée industrielle (y compris l'énergie) est faible (8,6%) comparée à la moyenne nationale (20,8%). Les ménages martiniquais bénéficient d'un revenu disponible brut (RDB) par habitant d'un peu plus de 9000 euros (en progression en moyenne de 1,5% par an) soit 68% du RDB par habitant de la métropole. En revanche, l'île est, de loin, la plus riche de toutes les Antilles, avec un PIB par habitant de plus de 14 000 dollars par an<sup>1</sup>.

Enfin, le solde des administrations publiques est très nettement négatif dans l'île de façon à peut près constante sur la période 1993-1997. En 1997, le déficit du solde de l'état était de 745 millions d'euros et celui de la sécurité sociale de 422 millions d'euros soit un total de près d'1,2 milliard d'euros. Ce déficit atteindrait 1,4 milliard d'euros en 2002.

#### ✓ Secteurs d'activité économique

L'agriculture reste un secteur d'activité important, qui occupe 15% de la population active, malgré sa faible part dans la valeur ajoutée totale du département (4,2%). Elle fournit les principales ressources à l'exportation et occupe 30% de la surface de l'île, réduite d'un tiers en 30 ans, pour plus de 8000 exploitations. Le taux de mécanisation est en augmentation, notamment pour ce qui concerne la culture de la canne à sucre, mais est limité par le relief accidenté de la majeure partie de l'île. Les cultures principales sont la banane, la canne à sucre et l'ananas. La tentative de diversification des années 90 a été un échec (lime, melon, avocat et fleurs).

La culture bananière est une des principales ressources économiques de l'île et sa première recette à l'exportation, dont 90% se fait vers la métropole (qui en réexporte ensuite 30% dans

---

<sup>1</sup> Pour 9472 à Porto Rico, 4200 à la Barbade, 3808 à Sainte-Lucie, 3232 à la Dominique, 1881 à la Jamaïque, 732 à Cuba et 422 à Haïti !

l'Union européenne). La moitié des terres arables du département est occupée par des bananeraies et plus de 86% de la population active agricole y est employée (environ 7200 personnes). Il s'agit d'une production, tout au long de l'année, de bananes de qualité pour un volume de l'ordre de 270 000 tonnes par an. Mais les handicaps structurels importants, notamment les normes de respect de l'environnement, le coût du foncier, les charges salariales élevées, le relief accidenté et l'irrégularité du régime pluviométrique, rendent rude la concurrence des pays d'Amérique centrale et d'Afrique dont la production, de moins bonne qualité, est souvent contrôlée par de grandes multinationales américaines. Cependant, les expéditions de la Martinique vers l'Europe rentrent dans le cadre d'un contingent défini par l'Organisation commune du marché de la banane. Ce dispositif tend à protéger les producteurs communautaires vis-à-vis de la vive concurrence mondiale en leur garantissant un prix minimum mais impose des quotas maximum en volume d'environ 210 000 tonnes par an, bien inférieurs à la production.

La culture de la canne à sucre est la deuxième activité agricole de Martinique. Elle couvre 17% des terres arables. Ce secteur, dont le poids économique est très faible (0,2% de la valeur ajoutée du département), mais qui représente tout de même 2400 emplois, est actuellement en crise en raison d'un coût de production très élevé, de la concurrence du sucre de betterave et des dégâts des cyclones et tempêtes tropicales. La production est de l'ordre de 200 000 tonnes par an (2001), en diminution de 30 000 tonnes en un an, et a approvisionné les 9 distilleries de l'île pour 40% de la production et l'usine de sucre du Galion pour le reste. Afin de maintenir cette activité déficitaire, la culture de la canne est très subventionnée<sup>1</sup> tant par les collectivités territoriales et l'état que par l'Union européenne (POSEIDOM<sup>2</sup> aide à la replantation).

La production de rhum, malgré ses succès indéniables en matière de qualité<sup>3</sup>, ne représente qu'un cinquième de la valeur ajoutée de la production agricole de l'île et environ 1000 emplois. C'est une filière elle aussi fortement subventionnée<sup>4</sup> car en difficultés liées à la diminution de la fréquentation touristique et aux quotas d'exportation.

---

<sup>1</sup> en 2001 : 6,8 millions d'euros dont 1,2 donnés par l'Union européenne.

<sup>2</sup> Le Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité des départements d'Outre-Mer est une création de la Commission Européenne mise en application le 1<sup>er</sup> janvier 1990. Il a pour but de permettre une insertion des DOM au sein de la communauté européenne, de contribuer au rattrapage économique et social des DOM et de promouvoir la coopération régionale dans les zones en développement où sont localisés les DOM. Il prévoit plus précisément l'octroi d'aides à la production, à la transformation et à la commercialisation des produits agricoles non couverts par les règles communes.

<sup>3</sup> Notamment la reconnaissance par décret, en novembre 1996, de l'appellation d'origine contrôlée « Martinique » pour les rhum agricoles

<sup>4</sup> 5 millions d'euros en 2001.

La culture de l'ananas, et les activités industrielles dérivées<sup>1</sup>, représentent 2,5% de la valeur ajoutée du secteur agricole du département<sup>2</sup>, mais autorisent, grâce aux 800 emplois agricoles et industriels qu'ils engendrent, un pôle de développement économique et social non négligeable pour le Nord de la Martinique, par ailleurs défavorisé. C'est pourquoi ce secteur d'activité est lui aussi fortement subventionné<sup>3</sup>. La quasi totalité de la production est exportée. Les autres productions agricoles sont représentées par le maraîchage, l'élevage et l'exploitation du bois. La culture de fruits et légumes destinés au marché local, dont le poids économique est très faible, bien qu'en accroissement, permet, dans une certaine mesure, l'autosuffisance alimentaire<sup>4</sup>. L'élevage de bovins, ovins et caprins, dont l'importance économique est plus nette (12 000 emplois, souvent en tant qu'activité complémentaire) est actuellement en crise car réalisé dans de très petites exploitations, de manière familiale et traditionnelle, et a une production essentiellement tournée vers le marché local<sup>5</sup>. La filière bois, pour ce qui la concerne, emploie environ 16000 personnes (production d'essences tropicales).

La pêche est exclusivement côtière sur des embarcations traditionnelles (yoles et gommiers) et sa production, très limitée (5500 tonnes par an), est réservée au marché local. Ce secteur d'activité représente cependant 4 à 5000 emplois directs et indirects. Il existe une école de pêche à la Trinité.

L'aquaculture est pratiquée depuis 1975, mais représente moins d'1% de la consommation des produits de la pêche dans le département<sup>6</sup>. Cette activité marginale en expansion malgré des coûts de production élevés, fournit essentiellement des Loups des Caraïbes et des écrevisses.

Le secteur industriel emploie près de 8 % de la population active pour une part de près de 9% de la valeur ajoutée du département. L'enclavement, l'exiguïté du marché, les coûts des facteurs (notamment le coût du travail) constituent autant de handicaps qui menacent le développement des entreprises, particulièrement pour les petites entreprises et les entreprises artisanales. C'est un secteur en cours de développement grâce aux mesures de défiscalisation, au contrat de plan Etat-Région 2000-2006, au fond DOM de l'agence française du

---

<sup>1</sup> Notamment la société coopérative fruitière du Morne-Rouge, qui assure la production, la transformation (conserverie) et la commercialisation de l'ananas.

<sup>2</sup> pour 19 000 tonnes en 2001, en baisse de 11% par rapport à 2000.

<sup>3</sup> 6 millions d'euros sur 5 ans dont un tiers en provenance de l'Union européenne.

<sup>4</sup> Malgré ce que pense Guy Cabort-Masson : la terre fait l'objet, en Martinique, d'une spéculation de la part de la « caste Béké » qui empêche d'atteindre l'autosuffisance alimentaire. Voir *Les puissances d'argent en Martinique : la caste Béké*, Guy Cabort Masson, éditions VDP, 1984, 254 pages.

<sup>5</sup> Elle couvre 35% des besoins de viande de bœuf, 40% des besoins de viande de porc mais seulement 8% des besoins de volailles.

<sup>6</sup> La consommation de poisson en Martinique représente tout de même 18 500 tonnes par an.

développement et à la LOOM. Il s'agit essentiellement d'industries agroalimentaires. Constitué d'une myriade de petites entreprises, le tissu industriel est dominé par l'artisanat qui représente 1/3 des entreprises dont 2/3 n'emploient qu'un seul salarié.

Le bâtiment travaux publics est un secteur d'activité qui emploie 8% de la population active, soit environ 7000 emplois et représente plus de 6% de la valeur ajoutée du département<sup>1</sup>. C'est un secteur en crise importante, malgré les mesures de défiscalisation, essentiellement par effondrement de l'investissement public. Des mesures récentes de relance de l'habitat (appui public au logement, aide à la pierre et aide à la personne) commencent à avoir un impact positif sur l'évolution de ce secteur d'activité.

Sur le plan touristique, l'île présente des attraits indéniables mais souffre d'une forte concurrence des autres îles des Caraïbes et d'un climat social défavorable. Les touristes sont composés à hauteur de 50 % de métropolitains (pour lesquels l'île est quasiment une destination domestique). Le volume financier de ce secteur d'activité est proche de celui de la production agricole<sup>2</sup> et il représente plus de 5000 emplois. Cependant, le tourisme est en crise comme en témoigne la baisse de fréquentation de 20 % entre 2000 et 2002 (ce qui a motivé le retrait d'Accor après son désengagement partiel de fin 2001 quand le groupe avait mis en vente trois de ses cinq hôtels). La fin de l'année 2001 a été fortement marquée par les conséquences des attentats du 11 septembre qui ont accentué la tendance à la baisse de l'activité du secteur, laissant augurer de mauvais résultats pour 2002. Les principales raisons avancées pour expliquer cette désaffection de la destination Martinique sont, outre le manque de sièges<sup>3</sup> et les prix en hausse des billets d'avion<sup>4</sup>, l'absence d'image sur les principaux marchés émetteurs, le coût de la destination au regard des autres pays de la Caraïbes et la qualité médiocre des services et de l'accueil.

Le tourisme martiniquais s'est modifié au cours du temps. Il s'est recentré sur un tourisme de séjour<sup>5</sup> réservé à une clientèle aisée (cadres et professions libérales métropolitaines) mais non fortunée (comme la clientèle nord américaine qui déserte l'île) et sur un « éco-tourisme » en gîtes ruraux et chambres d'hôtes, qui cependant souffre aussi de la crise actuelle mais modérément (réduction de 20% du nombre de séjours et de 10% des locations entre 2000 et 2001, compensée partiellement par l'augmentation de 5% de la durée des séjours).

---

<sup>1</sup> C'est la cinquième activité de l'île.

<sup>2</sup> 3,6% de la valeur ajoutée du département.

<sup>3</sup> Lié aux problèmes de la compagnie Air Lib

<sup>4</sup> Répercussion du renforcement des mesures de sécurité depuis le 11 septembre.

<sup>5</sup> Personnes séjournant plus d'une journée sur l'île.

Paradoxalement, le tourisme d'excursion<sup>1</sup> est lui aussi en crise notamment pour ce qui concerne le tourisme de croisière avec une réduction de 22% des escales de paquebots et de 30% des passagers en transit et débarqués entre 2000 et 2001. Des mesures d'appui au secteur, s'ajoutant à celles qui existaient déjà, ont été prises en 2001 et les premières conclusions du diagnostic réalisé par l'agence française de l'ingénierie touristique, dont la diffusion est attendue, ont du être rendues en milieu d'année 2002.

### 1.3.3. / Politique

#### ✓ Les origines de l'idéologie assimilationniste

L'idéologie assimilationniste tire ses origines des idées des philosophes des Lumières et de la Révolution Française de 1789. Ces idées nouvelles, basées sur les principes de liberté et d'égalité, ont fait leur chemin non seulement dans toute la France mais également aux Antilles. Robespierre, républicain convaincu, déclarait à l'Assemblée Nationale : " Les gens de couleur étant citoyens des colonies, et ayant par des lois anciennes, non abrogés par vos décrets sur la qualité de citoyens actifs, les mêmes droits que les colons blancs, doivent avoir les mêmes prérogatives et initiatives". Déjà la Société des Amis des Noirs avait été créée à Paris, en 1788, par l'Abbé Grégoire et Condorcet. Elle avait pour but de lutter pour la suppression de la Traite et l'abolition progressive de l'esclavage et souhaitait préparer les noirs à la liberté. A partir de la Révolution Française, la bataille politique s'engagea entre les Royalistes (gros planteurs et industriels colons) favorable au maintien de l'esclavage et de ses avantages et les Républicains (hommes de couleur libres ou mulâtres) partisans de l'égalité avec les blancs, de l'assimilation à la France et de l'abolition de l'esclavage.

#### ✓ Les grandes étapes de l'intégration politique et culturelle

L'année 1635 marqua le début de la colonisation de la Martinique par la France. L'île a dans un premier temps, jusqu'à 1674, été la propriété privée de la Compagnie des îles d'Amérique, de la Compagnie des Indes occidentales puis de particuliers, et reçu une organisation administrative avec à sa tête un gouverneur, lieutenant général. Les colons se répartissaient en quatre compagnies de milice commandées par un capitaine. Les officiers de milice se réunissaient en conseil de guerre chaque fois qu'un problème concernant la sécurité de l'île se posait. C'est ce conseil qui devint, en 1642, une cour supérieure chargée, sous la présidence

---

<sup>1</sup> personnes demeurant moins de 24 heures sur l'île.

du gouverneur, de la justice, de l'enregistrement des édits royaux et des ordonnances de police. A partir de 1674, la Martinique adopta le statut de colonie française dotée d'une administration civile et militaire et devint le siège du gouvernement général des îles d'Amérique puis des îles du vent (Martinique, Guadeloupe et Grenade). Les gouverneurs et les intendants étaient choisis parmi les personnalités de la cour, proches du pouvoir central. Les planteurs nés dans l'île siégeaient au sein d'un conseil supérieur qui avait des attributions exécutives, judiciaires et de droit commercial. En 1762, le conseil fut remplacé par une chambre d'agriculture qui désignait un délégué auprès du ministre de la Marine, alors en charge de l'administration des colonies. En 1787 fut créée une assemblée coloniale placée sous l'autorité du gouverneur et de l'intendant, chargé notamment du système d'imposition. Lors de leur occupation de la Martinique, de 1794 à 1802, les anglais réactivèrent le conseil supérieur qui envoya un député à Londres pour représenter l'île auprès du roi. Par le traité d'Amiens (1802), la Martinique redevint française et le conseil supérieur fut transformé en tribunal d'appel, les conseillers inamovibles étant alors recrutés parmi les colons « béké ». A partir de 1830, le recrutement des conseillers a été élargi en dehors des planteurs traditionnels, ce qui porta un coup fatal aux magistrats créoles qui se virent concurrencés par des magistrats français envoyés par le pouvoir central.

La première tentative de départementalisation eu lieu fin 1793, début 1794. Le 3 février 1793, le gouverneur général Rochambeau arriva en Martinique pour installer un régime républicain à l'image de celui de la métropole. Le 8 décembre de la même année, la Martinique devint un département français. La Convention décida le 4 février 1794 l'abolition de l'esclavage dans toutes les colonies. Mais les anglais envahirent la Martinique le 6 février 1794, renversèrent le régime républicain de Rochambeau et rétablirent l'ancien régime. La première départementalisation de la Martinique ne dura donc que deux mois seulement.

En 1827, le Conseil Colonial fut remplacé par un Conseil Général et dès 1837 des municipalités furent créées en Martinique suivant le modèle de la métropole. Après l'abolition de l'esclavage, en 1848, un puissant courant assimilationniste, émanant du pouvoir central, s'imposa durablement avec l'assentiment de la majorité des élites martiniquaises. Jusqu'en 1870, les Békés avaient la mainmise sur les affaires politiques de la colonie. Mais la 3<sup>ème</sup> République instaura le suffrage universel dès 1871, ce qui mit fin à leur pouvoir politique. Grâce à ce mode de scrutin, les mulâtres et les hommes de couleur libres, fervents défenseurs de l'assimilation et de l'intégration totale de la Martinique à la France, ont pu accéder aux fonctions de parlementaire, contrôler le Conseil général et la plupart des municipalités de l'île. L'accession des mulâtres aux plus hautes instances de l'île a indubitablement accéléré l'intégration politique de la Martinique à la France. Mais ils rencontrèrent de nombreux

opposants notamment parmi les parlementaires français hostiles dans leur grande majorité à l'assimilation et, en Martinique, parmi les grands planteurs békés dont ils menaçaient les intérêts et la puissance.

La politique d'assimilation a été soutenue par l'enseignement public. Le premier lycée public et laïc inauguré le 21 juillet 1881 à Saint-Pierre a été un instrument particulièrement efficace de cette politique. Des générations de jeunes martiniquais y ont été formées à l'excellence de la langue et de la culture française. L'ouverture d'un pensionnat colonial de jeunes filles, établissement d'enseignement secondaire public et laïc, en 1884, a eu le même effet.

Plusieurs interventions de parlementaires ont tenté, entre 1890 et 1919, sans succès, d'obtenir la départementalisation de la Martinique. Dans la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, les communistes et les socialistes ont été les partisans les plus opiniâtres de la politique d'assimilation. L'égalité sociale entre la Martinique et la métropole a été un de leurs principaux cheval de bataille. Ils donnèrent à l'assimilation une dimension beaucoup plus sociale en y associant les masses populaires. Dans la droite ligne de la politique assimilationniste, les fêtes du tricentenaire de la colonisation de la Martinique, en 1935, ont été l'occasion, pour les martiniquais, de manifester leur attachement à la France, notamment au travers de l'inauguration, à Fort-de-France, de la statue de Pierre Belain d'Esnanbuc<sup>1</sup>.

A la fin de la seconde guerre mondiale, les communistes sont devenus la première force politique de l'île avec deux députés (dont Aimé Césaire) et un sénateur. Le parti communiste remporta 14 sièges au Conseil général. En France les communistes étaient majoritaires à la Chambre des députés et les deux députés communistes martiniquais ont profité de cette aubaine pour faire voter la loi du 19 mars 1946, dont Aimé Césaire a été le rapporteur, qui érigea la Martinique en département d'Outre-Mer à partir du 1er janvier 1947. Le vieux rêve assimilationniste était enfin réalisé en dépit des nombreuses réticences en France et dans la communauté Béké. La départementalisation entraîna un grand nombre d'améliorations, notamment dans le domaine social.

L'année 1958 fut celle de la naissance officielle du mouvement gaulliste en Martinique. Après l'abandon par les communistes de l'idéologie assimilationniste, les partisans de l'assimilation changèrent de camp. Les représentants de la bourgeoisie mulâtre, admirateurs du Général de Gaulle qui faisait, à cette époque, l'objet d'un véritable culte en Martinique, vont défendre, à partir des années 60, l'assimilation avec conviction. En 1964, la création du quotidien France Antilles et l'ouverture d'une chaîne de télévision française en Martinique ont eu pour but d'étouffer les velléités séparatistes qui naissaient dans l'île.

---

<sup>1</sup> Premier gouverneur de l'île, en 1635.

L'année 1983 a vu l'application, en Martinique, de la Loi de décentralisation. C'est ainsi qu'a été créé, comme en France métropolitaine, une nouvelle institution, le Conseil régional.

En 1996, un grand progrès a été réalisé dans le domaine de l'égalité sociale entre la France et les DOM. En effet, sous la présidence de Jacques Chirac, le SMIC des DOM a été aligné sur celui de la métropole. Ceci sera complété, le 1<sup>er</sup> janvier 2002, par l'alignement du revenu minimum d'insertion sur sa valeur en métropole.

## 2. / La Martinique : développement du sentiment indépendantiste

### 2.1. / Le « peuple créole » : minorité nationale française ?

#### 2.2.1. / La notion de minorité nationale

Le projet de protocole additionnel sur les minorités à la convention européenne des droits de l'homme<sup>1</sup> propose, dans son article premier, une définition de ce qu'est une « minorité nationale ».

« L'expression minorité nationale désigne un groupe de personnes dans un Etat qui :

résident sur le territoire de cet Etat et en sont citoyens,

entretiennent des liens anciens, solides et durables avec cet Etat,

présentent des caractéristiques ethniques, culturelles, religieuses ou linguistiques spécifiques,

sont suffisamment représentatifs tout en étant moins nombreuses que le reste de la population de cet Etat ou d'une région de cet Etat,

sont animés de la volonté de préserver ensemble ce qui fait leur identité commune, notamment leur culture, leurs traditions, leur religion ou leur langue.

#### 2.2.2. / Position française

L'approche française du concept de Nation et de reconnaissance des particularismes est fortement marquée par l'histoire du pays. La France reste en effet attachée à une approche stato-nationale, débutée sous les Capétiens et achevée par les républicains Jacobins qui veut

---

<sup>1</sup> Recommandation du Conseil de l'Europe n° 1201 du 1<sup>er</sup> février 1993 approuvée par la recommandation n° 1214 du 30 juin 1993 adoptée au sommet de Vienne.

qu'Etat et Nation, citoyenneté et nationalité coïncident<sup>1</sup>. Cette conception a amené la France au refus des langues régionales (« patois ») et à l'universalisation de la langue française par les acteurs de la révolution de 1789<sup>2</sup>. Pourtant, cette approche portait déjà en elle l'ambiguïté qui la caractérise de nos jours comme le prouve la déclaration de l'abbé Grégoire du 6 juin 1794 sur l'unicité de la langue et de la Nation alors qu'il défendait parallèlement l'émancipation des Noirs<sup>3</sup>. La consécration de la position française se trouve dans l'article 2 de la Constitution de 1958 : « la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale ... » auquel a été rajouté lors de la révision constitutionnelle de juin 1992 : « la langue de la République est le français »<sup>4</sup>. De même, dans le cas du statut de la Corse, comme cela a déjà été évoqué, la notion proposée de « peuple corse composante du peuple français » a été déclarée inconstitutionnelle. A l'origine, cette analyse de l'indivisibilité du peuple français est destinée à éviter toute discrimination. En revanche, l'enseignement de la langue corse a été accepté aux conditions qu'il ne soit pas obligatoire et qu'il ne porte pas atteinte à l'enseignement du français. On constate donc, depuis quelques années, une évolution jurisprudentielle de la part du Conseil d'Etat sous la forme d'une lecture moins rigide du droit positif français grâce à l'intégration progressive de dispositions internationales plus libérales<sup>5</sup>. D'ailleurs, il se dessine progressivement une prise en compte des langues régionales françaises grâce au développement de l'enseignement dans ces langues tant dans le privé que dans le public<sup>6</sup>, malgré le fait que la France n'ait pas ratifié la charte européenne sur les langues régionales ou minoritaires de juin 1992<sup>7</sup>.

Une évolution des mentalités et du droit positif est indispensable en France, en raison du réveil des minorités et de la multiplication de mouvements identitaires comme cela est notable par exemple devant le développement de la signalétique bilingue (Provence, Languedoc-Rousillon, Midi-Pyrénées, Alsace, Bretagne et Corse) ou la création, en 1995, de régions et peuples solidaires, regroupement d'associations qui considèrent l'Etat-Nation français centraliste et jacobin en crise et proposent la fédération comme alternative.

---

<sup>1</sup> Les minorités dans le monde : faits et analyses, Joseph Yacoub, Desclée de Brouwer, Paris, 1998.

<sup>2</sup> Justifiée par la lutte contre les symboles de l'Ancien régime et par la nécessité du renforcement de la cohésion nationale.

<sup>3</sup> De la littérature des nègres (1808), abbé Grégoire, Perrin, Paris, 1991.

<sup>4</sup> En repoussant au passage l'amendement souhaité par certains parlementaires : « ... dans le respect des langues et cultures régionales et territoriales de France ».

<sup>5</sup> et notamment : la déclaration sur la race et les préjugés raciaux de l'UNESCO (novembre 1978), la déclaration sur le droit des minorités de l'organisation des nations unies (décembre 1992), la déclaration universelle des droits linguistiques du Pen Club International (juin 1996), la convention européenne des droits de l'homme et la charte européenne des langues régionales ou minoritaires du Conseil de l'Europe (bien que non ratifiée par la France).

<sup>6</sup> Comme, par exemple, l'enseignement en breton dans les écoles Diwan.

<sup>7</sup> Parce que celle-ci contient « des dispositions incompatibles avec nos principes telles que l'égalité devant la loi » a déclaré Roland Dumas en septembre 1992. Cependant, un appel à ratification a été lancé depuis par plus

La France serait-elle donc en train de changer d'attitude et de se reconnaître des particularismes régionaux depuis la déclaration du président Valéry Giscard d'Estaing le 9 février 1977 en Bretagne : « les traditions et les cultures de la Bretagne ne sont pas seulement du folklore, elles sont des manières de vivre quelque chose de différent dans un monde qui se banalise et dont l'âme se vide » ?

### 2.2.3. / La culture créole

Étymologiquement, créole signifie créé, né aux colonies. Ce mot est utilisé dans les Amériques en portugais et en espagnol dès le XVI<sup>ème</sup> siècle, avant d'être traduit en français au XVII<sup>ème</sup> siècle. Il désigne aussi bien des personnes, des plantes, des animaux que des langues. Est créole, tant le descendant de colon blanc que celui d'esclave d'origine africaine, pourvu qu'il soit né aux colonies.

Il existe, indubitablement, une culture créole très riche et insuffisamment connue et reconnue. Cette culture est issue d'un mélange, d'une intégration d'éléments culturels, provenant d'horizons très divers, directement liés à l'histoire de l'île c'est à dire à sa colonisation. Il s'agit donc d'une culture qui a agrégé des cultures d'origine diverses, non seulement européenne avec les colons, ou africaines issues de l'esclavage, mais provenant également d'autres groupes qui font partie de son histoire : les indiens Caraïbes, présents lors de l'arrivée de Christophe Colomb, puis les Syriens du Liban et enfin les Chinois et les Hindous, arrivés au XIX<sup>ème</sup> siècle après l'abolition de l'esclavage pour servir de main-d'œuvre.

La culture créole s'exprime dans de nombreux domaines, au premier chef desquels se trouve la langue créole. Cette langue, de tradition orale mais bénéficiant aujourd'hui d'une grammaire afin de pouvoir la transmettre par écrit<sup>1</sup>, s'est constituée à partir de la mise en contact de dialectes français<sup>2</sup> (notamment normand et poitevin, région de France dont étaient originaires bon nombre des premiers colons arrivés sur l'île au XVII<sup>ème</sup> siècle) et de langues d'Afrique de l'Ouest (zone d'origine de la majorité des esclaves noirs). Cependant, elle contient aussi de nombreux mots issus de la langue des indiens caraïbes au premier rang desquels le nom même de l'île : Madinina « l'île aux fleurs ». Il s'agit d'une langue qui leur est propre mais que les martiniquais partagent, par exemple, avec les habitants de la Dominique et qui se rapproche beaucoup du créole haïtien.

---

de 40 000 personnalités dont 500 sénateurs et députés. Le président de la République s'y est lui même déclaré favorable en plaidant à Quimper en mai 1996 en faveur des identités régionales !

<sup>1</sup> c'est d'ailleurs une écriture essentiellement phonétique d'un langage dont le charme est de laisser beaucoup de place à des descriptions imagées.

<sup>2</sup> Pour ce qui concerne la langue créole des îles à dominante francophone car il existe aussi un créole à base hispanique et un créole à base anglo-saxonne.

La culture créole s'exprime aussi dans de nombreux autres domaines. C'est le cas de la musique, omniprésente en Martinique et particulièrement variée (zouk, compas, meringué, valse créole, ...) qui a notamment emprunté des éléments à la valse et à la mazurka européennes, mais aussi aux rythmes africains et latino-américains. On retrouve aussi des influences diverses dans la cuisine, l'architecture traditionnelle (la case, l'habitation et le jardin créole), l'artisanat ou le sport (courses de gommiers et les combats de coqs).

La culture créole est commune à toutes les régions qui ont connu le phénomène de créolisation, c'est à dire de mise en relation et d'intégration d'éléments hétérogènes. Cependant, les éléments ont géographiquement varié en fonction de divergences historiques. Cela est vrai dans le domaine de la langue comme nous venons de le voir pour le créole, mais c'est également vrai en ce qui concerne les écosystèmes. C'est ainsi que la Martinique est la seule île des petites Antilles à héberger une espèce de serpent particulièrement dangereux car extrêmement venimeux (le trigonocéphale). Cela est probablement dû à son importation accidentelle, à partir de l'Amazonie, sur une souche d'arbre dérivante et explique que la peur du serpent est présente dans toutes les histoires martiniquaises traditionnelles alors qu'on ne la retrouve pas en Guadeloupe par exemple. Il existe donc une culture créole commune à toutes les îles des caraïbes mais dont les modalités d'expression peuvent varier d'une île à l'autre.

La reconnaissance de l'existence d'une culture créole débouche sur la notion de « Créolité », courant littéraire créé par Raphaël Confiant et Patrick Chamoiseau et mouvement d'intellectuels et d'artistes jeunes se disant « ni européens, ni africains, ni asiatiques, mais créoles »<sup>1</sup>. Leur idée est d'asseoir l'identité créole sur la réalité géographique, historique, linguistique et culturelle des Antilles. Elle s'oppose à la notion de « Négritude » développée par Aimée Césaire qui tendait à retrouver l'héritage africain des Antilles et de ce fait, éliminait de facto une partie de la population martiniquaise<sup>2</sup> de la culture commune. C'est pour cela que P. Chamoiseau voit la Créolité comme un outil d'existence alors qu'il compare la Négritude à un outil de combat. C'est un choix d'assumer l'héritage créole et de faire passer un message de vie.

La Créolité a dynamisé la culture créole en contribuant à la faire connaître et a donné au mot créole le sens d'une valeur positive malgré la vision négative du passé (l'univers de la plantation et l'histoire de l'esclavage) qui, trop souvent, amène à le rejeter ou à s'en servir comme justification.

---

<sup>1</sup> Eloge de la créolité, J. Bernabé, P. Chamoiseau et R. Confiant, Gallimard, Paris, 1993

<sup>2</sup> les non descendants d'esclaves, d'origine européenne ou asiatique.

Enfin, la société créole est une société comprenant plusieurs groupes ethniques dont l'appellation désigne aussi souvent des catégories sociales et peut parfois se révéler péjorative :

- ✓ *Békés ou blancs-créoles* qui sont les descendants des premiers colons européens. Issus des grandes familles de colons, ils représentent environ 1% de la population de l'île et refusent tout métissage. Ils contrôlent le commerce, l'industrie et l'agriculture ;
- ✓ *Coulis* qui sont un groupe ethnique de type indien issu des émigrants hindous du XIX<sup>ème</sup> siècle avec un sous-groupe métissé noir-indien, les chappé-coulis ;
- ✓ *Métro ou Z'oreilles* qui sont des métropolitains arrivés récemment et qui ne restent sur l'île que pour un séjour à durée déterminée. Il s'agit essentiellement de fonctionnaires ;
- ✓ *Mulâtres* qui sont un groupe de type européen, issu de métissages entre noirs et blancs. Ils représentent aussi la bourgeoisie de couleur et exercent souvent des professions libérales (médecins, avocats, ...) ;
- ✓ *Négropolitains ou Neg'zagonaux* qui désigne les antillais de métropole ;
- ✓ *Noirs ou Neg'* qui sont les descendants des esclaves, très souvent métissés et qui représentent la majorité des habitants de l'île ;
- ✓ *Viéblancs ou blancs-pays* pour les métropolitains installés en Martinique depuis longtemps.

#### 2.2.4. / Les créoles constituent-ils une minorité nationale française ?

Cette question est importante, notamment parce que la notion de minorité peut avoir une incidence dans les DFA en raison d'une évolution des textes relatifs aux droits des peuples autochtones. En effet, la commission interaméricaine des droits de l'homme de l'Organisation des Etats Américains a approuvé, en septembre 1995, un projet de déclaration interaméricaine relative aux droits des peuples autochtones. Ce texte définit, dans son article premier, les populations autochtones comme des peuples qui se situent dans la continuité historique des sociétés dont l'existence précède la conquête et la colonisation de leurs territoires par les européens. Il concerne 18 pays d'Amérique, dont la Guyane française, et préconise la reconnaissance des droits culturels et du mode de vie des populations tout en interdisant toute forme d'assimilation. Il semble évident, pour la France, que les dispositions contenues dans ce texte ne concernent pas les populations de Martinique et de Guadeloupe, îles dans lesquelles il n'existe plus aujourd'hui de descendants des populations autochtones (indiens Arawaks et

Caraïbes) comme cela a été indiqué précédemment<sup>1</sup>. Le cas de la Guyane est en revanche très particulier puisqu'il persiste dans ce département quelques descendants des populations originelles et notamment des indiens Arawaks et Yanomanis. Pourtant, la France refuse de reconnaître ces populations indiennes autochtones et parle de « communautés d'habitants tirant traditionnellement leurs moyens de subsistance de la forêt ». Combien de temps cette position pourra t'elle être tenue par un pays démocratique, patrie des droits de l'homme ? La Martinique, même si sa population ne correspond pas exactement à la définition de peuple autochtone, ne risque t'elle pas d'être concernée à terme et ne convient-il pas de préparer cette étape ?

En effet, si les premiers habitants de la Martinique ont tous disparus, la population créole devient la population autochtone suivante. Or on peut, selon la définition donnée précédemment, la considérer comme une minorité nationale puisqu'il s'agit :

- ✓ d'un groupe de personnes qui résident sur le territoire français et en sont citoyens,
- ✓ qui entretiennent des liens anciens (depuis près de quatre siècles), solides et durables (malgré une période de colonisation anglaise) avec la France,
- ✓ qui présentent des caractéristiques ethniques, culturelles et linguistiques spécifiques,
- ✓ qui sont suffisamment représentatifs (près de 700 000 personnes dont 350 000 dans le département pour les seuls martiniquais soit près de 1% de la population française) tout en étant moins nombreux que la population française,
- ✓ et qui commencent à être animés de la volonté de préserver ensemble ce qui fait leur identité commune, notamment leur culture, leurs traditions et leur langue.

Enfin, l'un des meilleurs signaux de la notion d'identité martiniquaise est représenté par la demande, dans le Projet Martinique, de la création d'un observatoire de la diaspora martiniquaise.

## 2.2./ Le mouvement indépendantiste en Martinique

### 2.2.1. / Historique du mouvement indépendantiste

#### ✓ Les premières résistances

De l'abolition de l'esclavage en 1848 jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale, le nationalisme en Martinique est quasiment inexistant mise à part l'insurrection paysanne de 1870 dans le sud de l'île. De la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle jusqu'en 1946, date à laquelle la

---

<sup>1</sup> il convient à ce sujet de noter qu'il est impossible, dans ces deux DFA, de prouver l'antériorité d'occupation

Martinique a été érigée en département français, l'idéologie politique dominante est l'assimilationnisme. Les premières résistances vinrent du milieu culturel et intellectuel, avec notamment la publication en 1932 d'un manifeste connu sous le nom de "Légitime Défense" par de jeunes intellectuels martiniquais. Ce manifeste dénonçait de manière virulente le colonialisme et les méfaits de l'assimilation. Quelques années plus tard, durant la période de l'Amiral Robert, représentant du régime autoritaire de Vichy en Martinique, la contestation fût à l'initiative d'un groupe d'intellectuels animé par Aimé Césaire, poète et professeur de Lettres. Ce petit groupe publia en 1941 une revue culturelle, "Tropiques", dans laquelle il dénonça le régime de l'amiral Robert ainsi que le colonialisme et l'assimilation. Cette revue fût censurée régulièrement et finalement interdite en 1943 en raison de son caractère révolutionnaire. Par contre, la classe politique était unanimement favorable à l'assimilation complète ou partielle, excepté les élus Békés. Les communistes et les socialistes, étaient les plus fervents partisans de l'assimilation. Le 19 mars 1946, la Martinique est devenue un département français, consacrant le triomphe de l'idéologie assimilationniste.

#### ✓ 1955-1959 : la rupture

Mais très vite les espoirs entretenus par ceux qui, pendant plusieurs années, vantaient les mérites de l'assimilation se transformèrent en une profonde désillusion. Déçus et amers les assimilationnistes d'hier ont changé d'orientation politique, à commencer par le parti communiste qui, en 1955, vota une résolution qui rejeta l'assimilation. Aimé Césaire critiqua à son tour sévèrement ce qu'il renomma la départementalisation. En 1956, il adressa à Maurice Thorez sa lettre de démission du Parti Communiste, créa le Parti Progressiste Martiniquais (PPM) et renonça définitivement à l'assimilation. Dans le même temps, le contexte politique mondial marqué par la décolonisation en Afrique et en Asie et par la révolution communiste à Cuba ne fût pas sans conséquences sur les esprits et plus singulièrement sur les étudiants martiniquais qui fréquentaient les universités françaises. En 1958, le Front Antillo-Guyanais pour l'Autonomie (FAGA) fut créé en France autour de l'écrivain Guadeloupéen Paul Niger, du député Guyanais Justin Catayée et de l'écrivain martiniquais Edouard Glissant. Sur le plan littéraire, Aimé Césaire, le poète de la Négritude écrivit, en 1955, un essai qui marqua les consciences : le "Discours sur le colonialisme"<sup>1</sup>. Le concept de Négritude qu'il créa, dénonça le colonialisme et affirma « l'Africanité » de la culture antillaise. En 1959, la Martinique connut une grave crise économique, liée à l'effondrement de l'industrie sucrière, qui échauffa

---

des populations européennes ou africaines qui sont arrivées à peu près en même temps !

<sup>1</sup> Discours sur le colonialisme, Aimé Césaire, Présence africaine, Paris, 1970.

les esprits et déclencha une répression policière. Fin décembre, des émeutes éclatèrent à Fort-de-France sur fond de racisme, faisant 3 morts<sup>1</sup>.

✓ Les années 60-70 : naissance et structuration du mouvement nationaliste

En 1962, l'affaire de l'Organisation de la Jeunesse Anticolonialiste de la Martinique (OJAM) défraya la chronique. Dix huit jeunes étudiants martiniquais publièrent un manifeste intitulé "La Martinique aux Martiniquais" et en placardèrent les murs de la ville de Fort-de-France. Ce manifeste critiquait violemment le statut départemental, affirmait que le moment était venu de libérer l'île du carcan colonial et proclamait le droit des martiniquais à diriger leurs propres affaires. Ils ont été emprisonnés puis acquittés après 2 ans de procès. Certains historiens considèrent que "l'affaire OJAM" constitue le point de départ de la prise de conscience nationale et du nationalisme martiniquais. Durant la fin des années 60 jusqu'au début des années 70, quelques groupuscules nationalistes se formèrent dans l'île comme le Mouvement National de Libération de la Martinique (MNLM), de Guy Cabort-Masson, le groupe septembre 1870, le Groupe Révolution Socialiste ou le mouvement « la Parole au Peuple ». Il est notable que le Marxisme fut, et est encore, la référence idéologique de la plupart de ces mouvements indépendantistes.

En août 1971, les partis politiques autonomistes de Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion ont signé la Convention du Morne-Rouge qui préconisait un statut d'autonomie pour les quatre DOM. En 1974, la banane était en crise et l'île a été secouée par un important mouvement de grève. Les manifestations ont été marquées par la mort de 3 ouvriers agricoles. A l'issue de cette grève, des syndicats indépendantistes ont vu le jour, comme la Centrale Syndicale des Travailleurs Martiniquais (CSTM) et l'Union Générale des Travailleurs Martiniquais (UGTM). En 1978, Alfred Marie-Jeanne, maire et conseiller général de Rivière-Pilote, a créé avec quelques militants du mouvement « La parole au peuple », le Mouvement Indépendantiste Martiniquais (MIM).

✓ La décennie 80 : durcissement de la lutte

La décennie 80 marqua une nouvelle étape dans la volonté d'émancipation. Certains indépendantistes avaient placé leurs espoirs dans les promesses des socialistes français qui s'étaient engagés à faire bouger les choses aux Antilles, dès leur avènement au pouvoir. Les

---

<sup>1</sup> voir l'article « 20-22 décembre 1959, un épisode glorieux de l'histoire du peuple martiniquais », document du collectif Sonjé Désanm 59, in La parole au peuple, n°2, décembre 2001, pages 11-12, Fort-de-France.

socialistes une fois élus ont présenté une réforme des institutions : la décentralisation. Le statut de la Martinique n'a pas changé, mais un Conseil régional a été créé à côté du Conseil général. Les indépendantistes se rendirent compte qu'ils avaient été dupés. Le noyau dur du mouvement intensifia la lutte et eu recours au terrorisme<sup>1</sup>. Les années 80 ont été marquées par plusieurs attentats à la bombe dans toute l'île visant des symboles de l'Etat français en Martinique comme la Préfecture, le Palais de Justice ou la station de télévision. Ces attentats ont été revendiqués par l'Action Révolutionnaire Caraïbe (ARC), groupe extrémiste constitué de guadeloupéens et de martiniquais, dont le leader fût le guadeloupéen Luc Reinet. L'ARC a été dissoute en 1984 puis la plupart de ses membres actifs ont été arrêtés et condamnés à des peines de prison plus ou moins lourdes, avant de bénéficier d'une amnistie en 1989. Sur le plan culturel, la résistance à l'assimilation et aux valeurs françaises et européennes s'est organisée notamment autour de la promotion de la langue créole. Des instruments de propagande anti-assimilationniste ont été créés comme Radio APAL et les journaux Asé Pléré An Nou Lité et Révolution Socialiste. En 1971, sous la houlette d'Aimé Césaire, fut créé un institut de promotion de la musique, de la danse, de la peinture et du théâtre martiniquais. Sur le plan littéraire, les romanciers Patrick Chamoiseau (prix Goncourt 92), Raphaël Confiant et l'universitaire Jean Bernabé donnèrent naissance en 1989 au mouvement littéraire de la Créolité. Déjà en 1981, Edouard Glissant dans son essai "Le Discours Antillais"<sup>2</sup>, mettait en avant la théorie de l'Antillanité.

#### ✓ Les années 90 : les succès électoraux

Les années 90 ont marqué un tournant dans la vie politique martiniquaise. Pour la première fois de son histoire, des élus indépendantistes ont participé à la gestion des affaires politiques de l'île. Le mouvement indépendantiste, avec comme chef de file Alfred Marie-Jeanne, a engrangé les succès électoraux. Lors des élections régionales de 1992 le MIM a obtenu sept sièges au Conseil régional avec Alfred Marie-Jeanne comme tête de liste. Garcin Malsa, indépendantiste et écologiste fut élu maire de Sainte-Anne et Conseiller général. Puis, en 1997, Alfred Marie-Jeanne fut élu député dans le Sud. Finalement en 1998, lors des élections régionales, c'est la consécration : le MIM gagna 13 sièges et Alfred Marie-Jeanne fut élu président du Conseil régional. En octobre 1998, six partis indépendantistes martiniquais, dont

---

<sup>1</sup> Mais de façon très limitée par rapport à ce qui s'est produit en Guadeloupe où de nombreux attentats entre 1972 et 1987, souvent attribués à l'Alliance Caraïbes Révolutionnaire de Luc Reinet, se solderont par 11 morts et 51 blessés. En effet, 28 attentats ont eu lieu en Martinique entre 1983 et 1992, impliquant généralement de faibles charges explosives ou incendiaires, et sans faire de victimes : 13 en 1983, 3 en 1984, 2 en 1985, 3 en 1986, 5 en 1987, 1 en 1988 et 1 en 1992. Pour des compléments d'information voir l'ouvrage : Encyclopédie du terrorisme international, Thierry Vareilles, L'Harmattan, Paris, 2001.

<sup>2</sup> Le Discours antillais, Edouard Glissant, Gallimard, Paris, 1997.

le MIM, le MODEMAS, le CNCP, le GRS et le MPRM qui inscrivent leur combat dans la lutte pour l'émancipation du peuple martiniquais ont symboliquement ratifié le "Manifeste Martiniquais". Le texte qui faisait une analyse très critique de la situation en Martinique, réaffirmait le droit du peuple martiniquais à l'autodétermination. Le 18 octobre 1998, neuf organisations indépendantistes de Martinique, Guadeloupe et Guyane ont signé à Cayenne un texte ratifiant leur accord de vue sur la situation politique des trois DOM. L'objectif de la « déclaration de Cayenne » était la coordination des luttes des peuples, de Martinique, Guadeloupe et Guyane, dans la perspective de la « décolonisation » des départements français d'Amérique.

#### ✓ Le compromis historique

Le 1<sup>er</sup> décembre 1999, Lucette Michaux-Chevry, présidente du Conseil régional de la Guadeloupe, Alfred Marie-Jeanne, président du Conseil régional de la Martinique et Antoine Karam, président du Conseil régional de la Guyane, ont signé à Basse-Terre, chef-lieu du département de la Guadeloupe, La "déclaration de Basse-Terre". Les présidents des trois Régions ont ainsi proposé au président de la République et au Gouvernement, une modification législative voire constitutionnelle, visant à créer un statut nouveau de Région d'Outre-mer autonome doté d'un régime fiscal et social spécial pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique, dans le cadre de la République Française d'une part, et de l'Union Européenne d'autre part.

Le 18 janvier 2000, les conseillers régionaux réunis en séance plénière ont approuvé la "Déclaration de Basse-Terre" et ont décidé d'unir leurs efforts afin de bâtir un projet de développement économique, social et culturel impliquant la prise en compte des identités propre à chaque région et basé sur l'évidence que "la dignité procède du travail et non de l'assistanat". C'est ainsi qu'est né le "Projet Martinique"<sup>1</sup>, à l'initiative d'Alfred Marie-Jeanne, projet global de développement pour le XXI<sup>ème</sup> siècle, qui doit donner un contenu à la "Déclaration de Basse-Terre".

---

<sup>1</sup> Il s'agit d'un projet cherchant à favoriser les secteurs d'activité économiquement viables, dans le respect de l'environnement, tout en protégeant les droits sociaux et en luttant contre l'exclusion. Ce projet a aussi une dimension culturelle avec la défense et la promotion de la culture créole sous toutes ses formes d'expression. Il s'intéresse aussi à l'aménagement du territoire, à l'éducation, à la coopération régionale et internationale et à l'évolution des institutions sur l'île.

## 2.2.2. / Importance du mouvement indépendantiste

Le mouvement indépendantiste est composé d'une multitude de petits partis dont les principaux, et plus actifs, sont classés à l'extrême gauche : le Mouvement pour l'Indépendance de la Martinique (MIM) dont le secrétaire national est Alfred Marie-Jeanne et le Mouvement des Démocrates et Ecologistes pour une MARTINIQUE Souveraine (MODEMAS) dont le président est Garcin Malsa. Par ailleurs, certains autres partis de gauche (plus modérés) ont un caractère autonomiste. C'est le cas du Parti Communiste Martiniquais (PCM), du Parti Progressiste Martiniquais (PPM) et du parti Bâtir Pays Martinique. Les autres partis de gauche et d'extrême gauche sont donnés en annexe. Les formations politiques de droite, moins nombreuses et plus nettement affiliées à des tendances et des partis métropolitains, sont, en règle générale, plutôt départementalistes. C'est le cas notamment pour l'Union pour la Démocratie Française (UDF) et le Rassemblement pour la Martinique dans la République (RPMR). Une liste des partis de droite est donnée en annexe. Par ailleurs, certaines organisations syndicales, proches de partis de gauche ou d'extrême gauche, militent pour l'autonomie, voire pour l'indépendance. C'est la cas de la Centrale Syndicale des Travailleurs Martiniquais (CSTM), qui relaie les idées politiques du MIM dont elle est très proche et qui figure parmi les centrales les plus actives (parfois sous la forme d'actions violentes). C'est aussi le cas de l'Union Générale des Travailleurs Martiniquais (UGTM), très liée au Conseil National des Comités Populaires (CNCP), d'obédience maoïste, de la Centrale démocratique Martiniquaise des Travailleurs (CMDT), très proche de la CFDT et de la Confédération Générale des Travailleurs Martiniquais (CGTM), proche du PCM, centrale la plus importante du département, favorable à l'autonomie et opposée à l'intégration européenne. Le mouvement indépendantiste est aussi présent dans l'éducation nationale au travers du Syndicat National de l'Enseignement Secondaire (SNES) qui a fait scission de la Fédération de l'Education Nationale en 1974. La liste des centrales syndicales présentes en Martinique est donnée en annexe. Il convient tout de même de noter que si les organisations syndicales martiniquaises sont moins actives et moins violentes dans leurs actions que celles de Guadeloupe (notamment que l'Union Générale des Travailleurs Guadeloupéens), elles ont le pouvoir de paralyser rapidement le département en raison de sa spécificité insulaire avec une plateforme aéroportuaire et maritime unique, une seule centrale de production électrique (fonctionnant au fuel) et une raffinerie unique.

Il est difficile de donner une image précise de l'audience autonomiste et indépendantiste en Martinique. Les adhérents et sympathisants actifs des formations, dont c'est le programme politique, sont assez peu nombreux (de l'ordre de 10 000 personnes environ) mais il est

difficile de connaître le nombre de sympathisants non actifs dans la population générale. Cependant, les problèmes socio-économiques, les problèmes de sécurité publique, le manque de confiance dans la classe politique traditionnelle et les problèmes identitaires poussent bon nombre d'antillais très modérés et pro-métropolitains à se rapprocher de la mouvance indépendantiste. Il s'agit le plus souvent d'un choix négatif plutôt que d'une démarche idéologique. Cependant, sur le plan politique, les mouvements d'obédience indépendantiste représentent une force non négligeable notamment pour ce qui concerne la région Martinique puisque le président du Conseil régional est Alfred Marie-Jeanne, député maire de Sainte-Anne, et que les indépendantistes et autonomistes ont la majorité à ce même conseil<sup>1</sup>. De même, le Conseil général du département de la Martinique est contrôlé par des forces politiques plutôt favorables à l'autonomie. Le président de ce conseil est Claude Lise, sénateur affilié au PPM et les autonomistes sont majoritaires en son sein<sup>2</sup>. Il convient par ailleurs de rappeler qu'Alfred Marie-Jeanne a obtenu 65% des suffrages dans l'arrondissement Sud-Martinique lors des dernières élections législatives et qu'il a été récemment réélu à la présidence du conseil régional avec 30% des voix.

### 2.3. / La « crise » actuelle dans l'île

Elle représente manifestement un terrain favorable au développement du sentiment indépendantiste.

#### 2.3.1. / Identitaire

La crise identitaire en Martinique est probablement un des éléments fondamentaux du développement du sentiment indépendantiste comme dans la plupart des DOM. Cette crise s'exprime au travers d'un sentiment de disparition des éléments qui structurent les groupes ethniques de la population martiniquaise. La majorité numérique noire, notamment, ne se reconnaît pas dans la culture européenne que la politique d'assimilation a progressivement imposée alors même qu'elle était destinée à rétablir cette population dans ses droits, inexistantes sous l'esclavage et négligés par les régimes successifs entre 1848 et 1946. La départementalisation, qui a poussé à l'extrême la politique d'assimilation a sûrement été le dernier des facteurs de déstructuration du « peuple créole », d'autant plus qu'elle s'est

---

<sup>1</sup> sur 41 membres, 13 sont élus du MIM, 7 du PPM et 4 de Bâtir Pays Martinique. Ils représentent donc la majorité du conseil régional.

<sup>2</sup> Sur 45 membres, 24 sont des élus du PPM, 3 des élus communistes, un élu du MIM et un élu du MODEMAS soit un total de 29 membres représentant la majorité absolue du conseil.

accompagnée d'un sentiment de rejet de la part de la population métropolitaine qui a une image déformée et partielle des habitants des DOM en général et des Antilles en particulier. Pour le français moyen, l'antillais est un noir nonchalant et assisté, jamais content des subsides envoyés de métropole et qui dépense inconsidérément l'argent de la République qu'il n'a aucun mal à gagner puisqu'on lui offre. Par ailleurs, toujours pour le même français moyen, le créole est un riche planteur blanc dégénéré qui vit en autarcie et exploite une population noire opprimée ! Les clichés ont la vie dure, car ils sont relayés par certains média ou entretenus par le manque d'informations concernant les DOM dans les media métropolitains, qui ne s'intéressent à ces départements que lorsque cela les arrange (comme pour ce qui concerne l'arrivée de la dernière Route du rhum qui manquait cruellement de finalistes). La crise identitaire qui sévit en Martinique est aussi liée à la mondialisation et à la proximité des Etats-Unis. C'est ainsi qu'aujourd'hui, les jeunes martiniquais changent rapidement de valeurs de référence abandonnant le fatalisme envers l'avenir, l'absence de besoin d'accumuler des richesses, le partage du peu que l'on possède avec les amis et la famille, vécue au sens le plus large, héritées de l'esclavage et de la culture africaine. Peu à peu, l'obsession du profit direct et de l'enrichissement personnel, ainsi que des modifications du mode de vie, notamment pour ce qui concerne les habitudes alimentaires (développement des Fast-Food d'origine américaine) et musicales (avec la multiplication du Rap dans les productions locales), entraînent une certaine forme de déculturation des jeunes martiniquais, à l'image de ce qui se produit pour leurs concitoyens métropolitains. Il convient donc de noter que ce « mal créole » est en partie hérité du « mal français » qui est exporté avec un délai variable vers les DOM<sup>1</sup>.

La crise identitaire est aussi liée au « passif » que représente l'esclavage. Si aucune des populations actuelles de la Martinique ne peut revendiquer une antériorité d'occupation en raison du génocide des premiers autochtones, leurs conditions d'arrivée sur l'île n'ont pas été les mêmes. En effet, certains ont émigré de façon plus ou moins volontaire en provenance d'Europe alors que la population noire a été victime d'un déplacement forcé, véritable déportation dans des conditions épouvantables, qui serait qualifié, s'il se produisait aujourd'hui, de crime contre l'humanité. Il est donc nécessaire de conforter la place de

---

<sup>1</sup> Comme l'a bien analysé Pierre Souquet-Basiège, Béké issu d'une grande famille qui a une vision assez pragmatique et progressiste de l'avenir de la Martinique. Il est d'ailleurs intéressant de noter que cet ouvrage est préfacé par Raphaël Confiant qui précise que, s'il ne peut partager toutes les conceptions d'un descendant de colon sur l'avenir de l'île, l'analyse réalisée par l'auteur est de qualité et cerne correctement la vérité. C'est d'ailleurs tout à l'honneur de l'un comme de l'autre d'avoir pu monter que certaines analyses sont communes à toutes les composantes du « peuple créole », quelle que soit leur origine ethnique. Le malaise créole : un dérivé du « mal français », Pierre Souquet-Basiège, Ibis Rouge éditions, Petit-Bourg, 1999.

l'esclavage dans la mémoire collective des populations de l'île<sup>1</sup>. Cependant, il convient de prendre bien soin que cette commémoration reste strictement à sa place et qu'elle puisse représenter pour les martiniquais, blancs comme noirs, un moteur de la construction de l'avenir et non une nouvelle justification d'autres sentiments racistes s'exprimant au dépend de la population blanche. L'avenir de la Martinique ne pourra être positif qu'en y associant, sur le même plan d'égalité, les populations blanche et noire. Aimé Césaire, qui n'a cessé de décliner le thème de la Négritude et de militer pour la dignité de l'Homme noir, refuse la repentance ou les réparations en dédommagement de quelque chose d'irréparable et qui n'est pas quantifiable<sup>2</sup>. Par ailleurs, même les plus virulents des indépendantistes martiniquais, ne souhaitent pas introduire un racisme anti-blancs en retour de l'esclavage. C'est pour cette raison que Garcin Malsa, président du MODEMAS, a exprimé son désaccord avec les délégués présents à la Barbade qui ont exigé que les quelques participants blancs quittent la première conférence mondiale des Africains et descendants d'Africains contre le racisme<sup>3</sup>. Concernant l'esclavage, de nombreuses avancées ont eu lieu en France. L'étape la plus importante a certainement été la loi du 21 mai 2001 visant à reconnaître la traite des noirs et l'esclavage comme des crimes contre l'humanité. Par ailleurs, lors de son examen par le Sénat, le gouvernement français a reconnu officiellement que l'abolition de l'esclavage dans les Antilles françaises n'avait pas eu comme seule raison le développement d'idées politiques généreuses, mais que celles-ci n'avaient fait que renforcer les effets liés aux problèmes causés par les multiples soulèvements d'esclaves et la diminution de la rentabilité économique de la traite en raison de la mécanisation liée à la révolution industrielle<sup>4</sup>.

L'un des premiers facteurs d'identité étant la langue, le créole occupe donc une place très importante dans les considérations identitaires. D'ailleurs, le créole demeure très utilisé, notamment dans les campagnes mais est menacé par sa transmission essentiellement orale, par la politique d'assimilation de la France et par la mondialisation (domination de l'anglais). Après une période où le créole n'était pas du tout enseigné par l'éducation nationale au titre de l'assimilation, aujourd'hui, cette langue est reconnue et enseignée :

---

<sup>1</sup> Comme le déclare Aimé Césaire : « je sais que j'ai été déporté, je sais que j'ai été séparé de moi-même, je sais que j'ai été humilié » en évoquant la traite des noirs.

<sup>2</sup> Entretien, Aimé Césaire, l'Express, 19 septembre 2001, pages 26-30.

<sup>3</sup> Cette conférence faisait suite à la conférence mondiale contre le racisme de Durban qui a eu lieu en 2001. Dans la déclaration finale, la traite des noirs et l'esclavage ont été qualifiés de crimes contre l'humanité et il avait été convenu que soient envisagées des mesures correctives pouvant prendre la forme de programme favorisant le développement social et économique.

<sup>4</sup> « ...on se gardera pourtant de croire que l'esclavage a été aboli parce que s'est développé, à Paris, au siècle des Lumières, un mouvement d'opinion humaniste, philanthropique et républicain...la liberté n'a pas été octroyée aux esclaves, ils l'ont conquise. Ce sont leurs révoltes, marronnage ou insurrections, qui ont ébranlé ce système en place. Elles ont mis en question sa rentabilité économique ; elles ont constitué dans toutes les colonies une résistance et une révolte que la France coloniale ne pouvait ignorer. ... », discours prononcé par Christian Paul, secrétaire d'Etat à l'Outre-Mer, devant le Sénat, le 10 mai 2001.

- ✓ en Martinique :
  - ☉ le créole est proposé, comme enseignement volontaire supplémentaire, dans quelques écoles et collèges,
  - ☉ il peut être enseigné au titre de 3<sup>ème</sup> langue vivante dans certaines filières des lycées,
  - ☉ il existe une Licence et une Maîtrise de créole à l'université Antilles-Guyane de Fort-de-France.
- ✓ en métropole : le créole est enseigné au sein de l'université de Provence, à Aix, sous la forme :
  - ☉ du diplôme universitaire d'études créoles, depuis 2000,
  - ☉ de deux modules optionnels de la licence de Lettres modernes,
  - ☉ de séminaires de la maîtrise de Lettres modernes et de certain diplômes d'études approfondies.

Par ailleurs, un CAPES de créole a été créé en 2002<sup>1</sup>. Il va permettre de formaliser l'enseignement de cette langue qui pose un problème concernant l'écrit<sup>2</sup>.

Le développement de l'enseignement et de l'usage du créole (notamment dans les media) est une revendication majeure qui s'est exprimée dans le « Projet Martinique » par la demande de la création d'un office régional du bilinguisme.

La crise identitaire qui sévit en Martinique (au même titre que dans les autres DFA) est assez profonde. Elle a pour origines l'insuffisance de reconnaissance de la culture créole martiniquaise, qui est pourtant extrêmement riche<sup>3</sup>, la « déculturation » progressive des jeunes<sup>4</sup>, le passif de l'esclavage et les problèmes d'enseignement du créole.

<sup>1</sup> La première session a eu lieu en mars 2002. Elle concernait le créole « martiniquais ».

<sup>2</sup> Le créole est à l'origine une langue de tradition orale sans culture de l'écrit. La base de leur langue est commune à tous les créoles, qu'ils soient martiniquais, guadeloupéen, guyanais ou réunionnais. Il existe cependant quelques différences de termes et de prononciation liées à l'histoire de chacun des départements. A l'oral, tous peuvent donc se comprendre plus ou moins aisément, comme cela est vrai pour les français et les québécois par exemple. En revanche, l'écriture des différents créoles est souvent très éloignée en fonction de leur origine. Il existe, par exemple, quatre formes pour désigner un cheval : chival, chèval, chouval et chwal. C'est pourquoi d'ailleurs, le CAPES de créole comprendra deux « options » de graphie au concours.

<sup>3</sup> Peut-être d'ailleurs plus que dans les autres DFA, ne serait-ce que dans le domaine littéraire, notamment avec Aimé Césaire, Raphaël Confiant, Patrick Chamoiseau ou Edouard glissant, pour ne citer que quelques écrivains célèbres. Pour illustrer la portée de leur œuvre, il convient de se souvenir qu'ils comptent dans leur rangs les théoriciens de la Négritude et de la Créolité, ainsi qu'un prix Goncourt.

<sup>4</sup> La créolité, espace de création, Delphine Perret, Ibis Rouge éditions, Petit-Bourg, 2001.

### 2.3.2. / Politique et administrative

Il convient tout d'abord d'avoir à l'esprit que le rattachement de la Martinique à la France est plus ancien que celui de plusieurs régions métropolitaines<sup>1</sup>.

Le premier problème politique rencontré en Martinique est lié à un paysage politique morcelé présentant un nombre important de petits partis. Il est donc obligatoire, pour obtenir une majorité, de nouer des alliances. Parfois les voix peuvent être marchandées contre des avantages de nature diverse pouvant conduire à la corruption politique (attribution de subventions, ...). Les personnalités politiques ont intérêt à conserver leurs sièges d'élus, en particulier sur le plan matériel et sont prêtes à de nombreuses compromissions pour cela, notamment à renforcer la pratique du clientélisme. C'est par ailleurs une classe politique très marquée par l'assistanat et qui demande de plus en plus à la métropole car c'est plus facile que de chercher des solutions locales. En effet, depuis 1848, le suffrage universel est inscrit dans le droit positif mais sa conjugaison dans la société martiniquaise, de type colonial dualiste, n'a pas permis l'évolution de systèmes de partis politiques locaux. Les partis de l'île se sont toujours alignés sur les formations politiques métropolitaines, empêchant l'émergence d'une conscience politique autochtone et transformant les élus locaux en quémandeurs, à Paris, de prébendes et de subventions et en dispensateurs, dans l'île, de récompenses et de privilèges. Cet état de fait a été à l'origine de la création d'un corps de professionnels de la politique, familiarisés avec le cumul et l'assistance, dont la préoccupation est plutôt de sauver leur emploi par un entrisme forcené que de formuler et rassembler les attentes ! Il est, sur ce plan, attristant de constater l'absence de suite donnée aux propositions contenues dans l'article de Patrick Chamoiseau, Gérard Delver, Edouard Glissant et Bertène Juminer<sup>2</sup> et l'accueil pour le moins réservé qu'a connu la déclaration de Basse-Terre.

Par ailleurs, on assiste actuellement à un réveil de l'indépendantisme car, profitant d'une conjoncture difficile, les mouvements d'extrême gauche (MIM, GRS, PKLS, MODEMAS, et CNCP<sup>3</sup>) entretiennent une véritable offensive contre le « colonialisme français » et mènent une campagne de mobilisation sur leurs thèmes favoris : « le racisme et le colonialisme ». de plus, bien conscients de la montée de la xénophobie et du sentiment de rejet des métropolitains, les indépendantistes en appellent au réveil de la « conscience martiniquaise » en utilisant les événements sociaux et judiciaires survenant sur l'île pour faire monter la

---

<sup>1</sup> Le Roussillon (1659), la Franche-Comté (1678), l'Alsace (1648-1681), la Lorraine (1766), la Corse (1768), La Savoie et Nice (1860). Voir à ce sujet Pourquoi maintenir les DOM dans la République française ?, Sabine Miéville, Ibis Rouge éditions, Petit-Bourg, 2002.

<sup>2</sup> Le Monde, 21 janvier 2000, « Manifeste pour refonder les DOM », Patrick Chamoiseau, Gérard Delver, Edouard Glissant et Bertène Juminer

<sup>3</sup> Voir en annexe la signification des acronymes.

tension. Plusieurs conflits sociaux ont ainsi été « récupérés » dans un but de déstabilisation, avec la complicité de centrales syndicales très liées aux mouvements indépendantistes. Par ailleurs, pour les indépendantistes, tous les moyens sont bons dans le but de mettre en difficulté le pouvoir central et les intérêts économiques métropolitains. Certaines associations y travaillent d'arrache-pied, notamment l'Association de SAUvegarde du Patrimoine MARTiniquais (ASSAUPAMAR), créée par Garcin Malsa et le MODEMAS en 1982 et dont les objectifs officiels sont la préservation des terres agricoles, la lutte contre l'implantation des biens d'équipement et d'infrastructure de tourisme ainsi que la défense de l'économie rurale. L'association s'est notamment, ces dernières années, opposée à la construction de complexes hôteliers (ce qui, en favorisant les troubles sociaux au sein des établissements déjà existants, a contribué à fragiliser le secteur touristique). Mais, c'est surtout à l'occasion de la défense de cas isolés, à travers une nouvelle structure appelée « comité de soutien », que le mouvement indépendantiste recueille souvent une adhésion quasi générale, cette association se donnant pour objet la défense des intérêts antillais dans les conflits qui les opposent à des métropolitains. Cette association s'est distinguée dans des affaires de voisinage et dans des litiges concernant les « 50 pas géométriques ». En fait, les indépendantistes cherchent en utilisant tous les prétextes qui leurs sont fournis ou qu'ils créent eux-même à opposer l'administration française aux antillais « empêchés de travailler ou de vivre libres dans leur pays ». Ce discours est particulièrement bien accepté par les antillais qui ne manquent pas une occasion de rappeler leur particularisme et revendiquent leur identité caribéenne. Ainsi, insidieusement, la stratégie des indépendantistes semble porter ses fruits car, même si la majorité de la population n'adhère pas à leurs idées, elle ne peut que se ranger derrière la bannière de la défense des intérêts martiniquais. Quelle que soit la portée de ce qui s'apparente à une entreprise de déstabilisation, celle-ci contribue à entretenir un climat malsain et une certaine tension au sein de la population déjà aux prises avec les difficultés économiques et le chômage. Par ailleurs, conscients de l'accord tacite de la population, cette situation risque de pousser les groupuscules extrémistes à créer des incidents et à entreprendre de nouvelles actions violentes. L'objectif des mouvements indépendantistes est aussi de faire dénoncer le « colonialisme français » sur la scène internationale notamment auprès de l'organisation des états de la Caraïbe et de l'organisation des nations unies (qui ont actuellement une tendance à pousser les états à la reconnaissance des droits des populations autochtones et à la prise en compte des revendications des minorités nationales !). Par ailleurs, ils souhaiteraient « approfondir leurs relations avec la communauté émigrée en France en vue de l'intégrer pleinement à la lutte pour la libération nationale et sociale ». Cependant, semble se dessiner une évolution de l'orientation politique des mouvements indépendantistes,

notamment du MIM, de l'indépendance vers l'autonomie au travers de l'adhésion à la déclaration de Basse-Terre qui rejoint la conception de partis autonomistes (PPM et PCM) . Pour certains, l'accession de responsables du MIM à des postes électifs majeurs (au conseil général, au conseil régional et à sa présidence) est un signe de bon fonctionnement de la démocratie sur l'île<sup>1</sup>, mais traduit un virage vers l'idéologie autonomiste.

Enfin, se pose aussi le problème de l'expression des symboles du mouvement indépendantiste (notamment le drapeau noir, rouge, qui est celui du MODEMAS et qui flotte, depuis 1995, au fronton de la mairie de Sainte-Anne). Ainsi, l'invalidation par le tribunal administratif de l'élection de Garcin Malsa à la tête de la commune de Sainte-Anne en raison de son refus de retirer le drapeau indépendantiste du fronton de sa mairie embarrasse le Conseil d'état. En effet, s'il confirme cette décision, la mesure devra être appliquée en Corse et en Bretagne car ce drapeau n'est pas que celui du MODEMAS mais a été arboré par la Martinique plusieurs fois depuis 1870. Le « Projet Martinique » fait d'ailleurs référence à un emblème et à un hymne pour la Martinique.

L'île est aussi caractérisée par un pouvoir politique qui a à faire face à une montée de la violence à l'image de ce qui se passe en métropole<sup>2</sup>. L'augmentation de la délinquance en volume n'est pas sensible<sup>3</sup> et reste inférieur à celui de la métropole<sup>4</sup> mais les actions sont de plus en plus violentes (augmentation des vols avec violence notamment à main armée<sup>5</sup>) et de nouvelles méthodes apparaissent (voitures bélier, Car Jacking, ...). Les actes délictueux sont souvent le fait de bandes organisées très liées au trafic de drogue. Ce trafic est aussi une préoccupation, car, si la Martinique n'en est pas au point de Saint-Martin dans ce domaine, la proximité du Venezuela et des autres îles des Caraïbes, ainsi que ses liaisons privilégiées avec l'Europe, font de la Martinique un point de passage du trafic de drogues<sup>6</sup>. L'immigration depuis les îles des Caraïbes, et notamment Saint-Vincent toute proche, et Haïti, entraîne des problèmes et les ressortissants de ces pays, en situation plus ou moins régulière<sup>7</sup>, sont souvent impliqués dans des actes de délinquance (dont 80 à 90% de Saint-Luciens).

Sur le plan administratif, grâce au statut de DOM, obtenu en 1946, il avait été tenté de faire des habitants des anciennes « colonies » d'Amérique, des français à part entière. En fait les

---

<sup>1</sup> Le mouvement indépendantiste martiniquais : présentation du Marie-Jeannisme , Jeanne Yang-Ting, éditions Ibis Rouge, Petit-Bourg, 2000.

<sup>2</sup> « La police dénonce : la Martinique au bord du précipice », dossier collectif, in Le Naïf, n° 102, décembre 2001, pages 16-21, Fort-de-France.

<sup>3</sup> Il y a eu 22787 faits délictueux en 2001 en Martinique contre 22300 en 2000.

<sup>4</sup> 60/1000 habitants en Martinique en 2001 contre 68/1000 en métropole.

<sup>5</sup> Il y a eu en Martinique 278 vols à main armée entre janvier et octobre 2002 soit une augmentation de 82% par rapport à la même période en 2001.

<sup>6</sup> Le trafic de substances stupéfiantes aurait progressé de 200% entre 2001 et 2002, notamment pour ce qui concerne le crack.

<sup>7</sup> Il y avait en Martinique, en 2001, un peu moins de 6000 étrangers en situation régulière.

articles 72 et 73 de la Constitution de 1958 en font des français « à part », leur accordant un statut de département dérogatoire du droit commun métropolitain. Il existe manifestement en France un problème de reconnaissance des minorités ethno-culturelles directement inscrit dans la Constitution sous forme des principes d'indivisibilité de la République, d'égalité devant la loi et d'unicité du peuple français. A ce titre, le conseil constitutionnel a opposé son veto à la notion de « peuple Corse, composante du peuple français »<sup>1</sup> et a interdit la ratification dans son intégralité de la Charte européenne des langues régionales<sup>2</sup>. Devant l'urgence liée aux événements de 1988, il a fallu inventer, en 1998, le concept de « populations de Nouvelle-Calédonie » pour permettre l'avance de l'autonomie du territoire inscrite dans l'accord de Matignon (de portée très importante puisque soumis à référendum). On s'aperçoit à cette occasion que les principes universalistes de la République et le centralisme jacobin n'autorisent que le « bricolage législatif » sans donner l'opportunité de réformes en profondeur. Pourtant, « le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » a été inscrit dans la Constitution française et il suffirait donc que la République veuille bien accueillir les différences naturelles entre les groupes définis « par une communauté d'origine, de culture, de langue et de croyance », à qui elle reconnaît déjà des droits collectifs qui ne doivent, bien entendu, pas être remis en question.

Pour ce qui concerne l'organisation administrative de l'île, la question de l'ambivalence entre le Conseil général et le Conseil régional s'est posée très tôt. Un changement de statut a d'ailleurs été évoqué dès 1950. Cette réflexion a été bloquée de 1958 à 1981, sous les différents gouvernements de droite de la V<sup>ème</sup> république au nom de la politique assimilationniste. Par contre, à partir de 1981, avec l'arrivée de la gauche au pouvoir, réapparut l'idée d'une assemblée unique qui fut invalidée par le Conseil Constitutionnel en 1982. La région monodépartementale fut donc créée avec ses deux assemblées, départementale et régionale. La pratique de la décentralisation bicéphale a ensuite montré que le système de deux exécutifs et de deux assemblées avait pour effet de créer des doublons et de compromettre l'efficacité des politiques publiques. C'est pourquoi, en 1998, le gouvernement confia à deux parlementaires (Michel Tamaya, député de la Réunion, et Claude Lise, sénateur de Martinique) la mission de consulter les élus et les forces vives des quatre DOM, et de faire des propositions visant à préparer une loi d'orientation pour l'Outre-Mer (LOOM). La LOOM fut adoptée en décembre 2000 et repris une proposition du rapport Tamaya : la création d'une assemblée territoriale unique appelée Congrès des élus départementaux et régionaux<sup>3</sup>. Cette

---

<sup>1</sup> Négociations de 1991 entre le gouvernement et les mouvements indépendantistes.

<sup>2</sup> 15 juin 1999.

<sup>3</sup> Le congrès délibère de toute proposition d'évolution institutionnelle, de toute proposition relative à de nouveaux transferts de compétences de l'état vers le département et la région, ainsi que de toute modification de

assemblée a pour but d'étudier, puis de proposer des évolutions institutionnelles pour le département, avec pour principe la consultation des seules populations concernées. Début 2002, le congrès a entériné la proposition d'ériger la Martinique en une nouvelle collectivité territoriale, en garantissant le maintien dans la République française, le maintien dans la communauté européenne et la non-remise en cause de l'égalité des droits, notamment sociaux, avec la métropole. Il a été aussi entériné que la nouvelle collectivité territoriale doit disposer d'une assemblée unique, l'assemblée de Martinique<sup>1</sup>. Cette nouvelle collectivité aura des compétences propres qui sont celles actuellement dévolues au conseil général et au conseil régional. Des compétences nouvelles lui seront transférées par l'état, sur le principe de la subsidiarité. La collectivité territoriale exercera sa compétence sur des affaires pour lesquelles elle estime être mieux placée que l'état (par exemple le logement, les transports ou le problème sensible des 50 pas géométriques<sup>2</sup>). Enfin, des compétences seront partagées entre l'état et la collectivité telles que la Défense, la justice, le système de santé et le système monétaire notamment. Par ailleurs, à l'occasion de ce vote, le congrès a adopté un amendement reconnaissant l'existence d'un « peuple martiniquais » et d'une Nation martiniquaise. Mais, tant les difficultés pour arriver à trouver des consensus au sein du congrès, lors de délibérations très houleuses au printemps 2001, que le retour massif de la droite au pouvoir en juin 2002, ont bloqué cette évolution. En revanche, le nouveau gouvernement a exprimé la volonté de faire évoluer la constitution de 1958 en vue d'une nouvelle étape dans le processus de décentralisation. Cette réforme institutionnelle, en métropole comme dans les DOM est en cours de préparation au ministère de l'Outre-Mer et devrait être présentée au début de l'été 2003. Elle devrait prendre la forme d'une loi de programme (cadre) pour l'Outre-Mer avec le choix, pour chaque département, d'une adaptation des lois et règlements applicables en métropole aux particularités locales ou de

---

la répartition des compétences des collectivités locales. Ses propositions sont transmises au conseil général et au conseil régional qui, avant de délibérer, consultent obligatoirement le conseil économique et social, le conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement. Ce sont les délibérations adoptées à la fois par le conseil général et par le conseil régional qui sont transmises au premier ministre. Le gouvernement peut, s'il le souhaite, déposer un projet de loi organisant une consultation pour recueillir l'avis de la population du département concerné sur les propositions du congrès.

<sup>1</sup> Composée de 75 membres, cette assemblée élira en son sein un président, assisté d'une commission. Elle aura pour organes consultatifs : le conseil économique et social, le conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement ainsi que le conseil de la famille, de la jeunesse et de la démocratie participative. Devra être créé un conseil des communes pour assurer la représentation du territoire.

<sup>2</sup> D'origine coutumière, la zone des « 50 pas géométriques » dans les DOM, bande de terrain de 81,20 mètres à partir du rivage de la mer, a tout d'abord été considérée comme une dépendance du domaine public. Le décret du 30 juin 1955 qui a introduit dans les DOM, la législation et la réglementation métropolitaines concernant le domaine public maritime, a modifié le statut de la zone en le transférant dans le domaine privé de l'Etat. Cet assouplissement a permis d'ouvrir cette zone à différentes activités agricoles, industrielles et touristiques. Puis, la loi « littoral » de janvier 1986 a eu pour effet de réintégrer cette zone dans le domaine public maritime de l'Etat.

« basculer » sur un statut particulier de collectivité territoriale<sup>1</sup>. En cas d'option pour la première formule (futur article 73 de la Constitution), les territoires pourront procéder à des adaptations « dans les matières où s'exercent ses compétences », après y être « habilité par la loi ». Mais ils pourront aussi, pour tenir compte de leurs spécificités », « fixer les règles applicables sur leur territoire , y compris dans certaines matières relevant du domaine de la loi ». Pour ceux qui choisiront le statut particulier (article 74), une loi organique précisera leurs nouvelles compétences, excluant toute une série de domaines (nationalité, droits civiques, libertés publiques, état et capacité des personnes, organisation de la justice, politique étrangère, défense, sécurité, monnaie et droit électoral notamment). Le projet de loi sur la décentralisation complète l'article 1 de la Constitution par ces mots : « l'organisation (de la République) est décentralisée ». Il modifie également la rédaction de l'article 72 en écrivant que « les collectivités territoriales de la république sont les communes, les départements, les régions et les collectivités d'outre-mer régies par l'article 74 ». Il est également prévu que la loi puisse créer « une collectivité à statut particulier ». Dans ce cas, « le président de la République, sur proposition du gouvernement, peut décider de consulter les électeurs inscrits dans le ressort de cette collectivité ».

### 2.3.3 / Socio-économique

La crise martiniquaise a aussi pour origine une crise sociale et économique grave. Les problèmes socio-économiques de l'île ont été bien décrits et analysés dans l'émission de France2, « Complément d'enquête », du 17 février 2002.

L'étude des caractéristiques économiques de l'île, fait ressortir quelques lignes de force de la situation martiniquaise. En effet, cinq grands traits structurent l'économie de l'île et font apparaître ses principales faiblesses :

- ☉ la demande (consommation comme investissement) apparaît comme le facteur moteur avec un rôle majeur de la commande publique ;
- ☉ face à cette demande, les importations suppléent l'insuffisance de l'offre industrielle locale tout en accentuant le déficit commercial ;
- ☉ les services représentent une part dominante de l'offre avec un poids particulièrement important des services non marchands ;
- ☉ les activités à forte valeur ajoutée sont concentrées sur quelques secteurs bien structurés mais les performances du tissu des nombreuses petites entreprises restent fragiles ;

---

<sup>1</sup> « Outre-Mer : chaque territoire pourrait avoir son statut », France-Antilles, samedi 5 et dimanche 6 octobre 2002.

☉ le chômage (en net recul en 2000 et 2001) structurellement élevé, s'accompagne d'imposantes politiques publiques d'insertion.

Il convient donc de noter que la Martinique est un département à consommation élevée et à productions symboliques (canne à sucre) ou résiduelles (bananes, rhum,...) où l'endettement des collectivités territoriales est important. La part des emplois de fonctionnaires, très recherchés pour la sécurité et la majoration de traitement de 40%, dans la population active est trop importante, entraînant un « esprit fonctionnaire » peu propice à l'initiative privée et à l'envie d'entreprendre. Le déficit de la balance commerciale de l'île se creuse. Tous les secteurs d'activité économique de l'île sont en crise et fortement subventionnés, notamment l'agriculture et le tourisme. Tout ceci est directement en relation avec l'insularité<sup>1</sup> responsable d'une limitation des options de développement en raison de la pauvreté en ressources naturelles, de la forte concentration des exportations sur quelques produits de base (banane, ...), de la carence en main d'œuvre qualifiée<sup>2</sup>, de la densité élevée de la population (qui favorise le chômage), de l'étroitesse du marché intérieur (ne permettant pas de répartir l'amortissement des infrastructures industrielles) et de l'isolement qui est à nuancer en fonction des progrès des moyens de transport mais qui majore toujours les coûts. En revanche, l'économie martiniquaise est dynamique, avec un taux de croissance supérieur à celui de la métropole, et peut bénéficier des quelques avantages procurés par l'insularité : une cohésion sociale théorique et la petitesse de l'économie qui facilite modélisation et planification.

Par ailleurs, l'économie du département est pénalisée par le travail « au noir ». Ceux que l'on appelle localement les « Jobers »<sup>3</sup> seraient responsables de l'évasion de près de 30% des revenus, qui échapperaient ainsi à l'impôt.

Pourtant la Martinique présente des indicateurs démographiques qui correspondent parfaitement à son statut de département d'un pays européen industrialisé. Il s'agit tout de même d'une population plus jeune que la population métropolitaine, caractérisée par un solde migratoire négatif lié à une émigration définitive vers la métropole intéressant essentiellement des jeunes, notamment diplômés de l'enseignement supérieur et faisant perdre ses « forces vives » au département. Ce fait, conjugué à une faible natalité, comparable à celle de la métropole, menace l'équilibre démographique de l'île même si les projections prédisent un accroissement modéré de la population. La Martinique est aussi caractérisée par une population dont le niveau scolaire s'améliore mais reste inférieur à celui de la métropole avec un taux de scolarisation très élevé et des jeunes générations atteignant un niveau d'études

---

<sup>1</sup> Géopolitique des petites Antilles, François Taglioni, Karthala – CRPLC, Paris, 1995.

<sup>2</sup> Particulièrement pour ce qui concerne le tourisme par manque d'établissement de formation spécialisée.

<sup>3</sup> Martiniquais ayant un ou plusieurs travaux non déclarés en plus d'un emploi officiel ou en complément de la perception d'aides sociales (notamment le RMI)

supérieures important mais aussi la persistance d'une part importante de la population sans aucun diplôme (plus du tiers).

Traditionnellement moins virulentes qu'en Guadeloupe, les centrales syndicales martiniquaises ont joué l'apaisement, notamment depuis l'élection d'Alfred Marie-jeanne à la présidence du Conseil régional en 1998. Il persiste cependant environ une grève par mois et les conflits sociaux très durs de 1999-2000 restent présents dans les esprits (Toyota pendant un an et American Airlines pendant 6 mois). Par ailleurs, la création, en 1999, de l'association pour la promotion du dialogue social en Martinique (ADSM), rassemblant patrons et syndicats, a participé à l'apaisement du climat social<sup>1</sup>.

Le domaine du tourisme est un bon exemple des efforts entrepris. Dans l'environnement caribéen qui reste une destination prisée disposant d'une forte notoriété, la Martinique se doit de relever deux défis pour enrayer la chute de l'activité de son secteur touristique. Le premier, majeur, consiste à mieux adapter et à diversifier l'offre en fonction des attentes d'une clientèle exigeante et versatile ; le second vise à l'amélioration de l'image de la Martinique par un effort coordonné et soutenu de promotion sur les marchés émetteurs. Le problème est représenté par le climat social délétère comme l'avait prouvé la grève de novembre 1998, au Club Méditerranée de Sainte-Anne, qui avait débouché sur la prise d'otage de plusieurs centaines de touristes, dont certains étrangers, ce qui est très mauvais en terme d'image. Par ailleurs, il persiste dans la population martiniquaise un héritage de l'esclavage qui est de ne pas vouloir « servir » le blanc. Associé à la nonchalance culturelle des peuples des Antilles, ce fait, qui résulte d'une confusion entre service et servitude, parfois volontaire, est à l'origine de la réputation de mauvais accueil et de piètre qualité de service des établissements martiniquais. L'absence d'école hôtelière sur l'île n'est sûrement pas étrangère à ce fait.

### 3. / Quelques pistes pour l'avenir de l'île

#### 3.1./ au niveau identitaire

La reconnaissance de l'identité créole est sûrement le préalable à la résolution de la crise martiniquaise actuelle. Elle devrait permettre une évolution des mentalités et des institutions visant à donner aux créoles antillais le statut de minorité nationale. Cette reconnaissance passe notamment par l'enseignement de la langue créole. La création récente d'un CAPES de créole

---

<sup>1</sup> entre 1999 et 2002, le nombre de jours de grève a été divisé par 10, à tel point que l'association est souvent citée comme modèle.

est à ce titre prometteur et l'initiative doit être poursuivie et même étendue<sup>1</sup>. Par ailleurs, il convient de donner la possibilité aux auteurs martiniquais de publier en créole, ce qui leur est difficile actuellement s'ils souhaitent avoir une audience importante, préalable nécessaire à toute diffusion de leur point de vue. Enfin, il convient d'étudier la faisabilité de la traduction des textes officiels en créole. Cette mesure serait utile pour la faible partie de la population qui ne lit pas le français, mais aurait surtout une haute portée symbolique. Cependant, il convient d'étudier précisément le coût d'une telle mesure qui pourrait se révéler important. Pourtant, écrire en français, ce qui peut être considéré comme une « trahison » a permis à P. Chamoiseau de se faire connaître et donc de pouvoir promouvoir la Créolité.

La reconnaissance et la valorisation de la culture créole devraient aussi se révéler bénéfiques. Ainsi, la construction d'un centre, exclusivement réservé à la promotion de cette culture, serait très probablement appréciée par le peuple créole, autant que l'a été la création du centre Jean-Marie Djibaou en Nouvelle Calédonie par le peuple Kanak.

Par ailleurs, la présence d'informations concernant les DOM est limitée sur les médias nationaux et ne se rencontre régulièrement que sur des médias spécialisés, notamment le réseau France outre-mer (RFO) ou la station de radio média tropical<sup>1</sup>. Il est aussi flagrant que la représentation des antillais dans les programmes des médias métropolitains est particulièrement faible. Or apparaître, notamment à l'écran, est pourtant vécu comme une condition vitale de la reconnaissance de toutes les communautés. C'est d'ailleurs le cheval de bataille du Collectif Egalité, fondé en 1998 par l'écrivain Calixthe Beyala et le comique Dieudonné. Certaines chaînes ont été sensibles à leurs arguments et ont effectivement embauché quelques journalistes de couleur, notamment Christine Kelly, ancienne journaliste antillaise de RFO, qui présente l'information sur LCI. Mais, quand au plus fort de la protestation, RFO avait proposé aux chaînes nationales publiques de leur mettre à disposition ses propres journalistes et présentateurs originaires des DOM/TOM, la proposition n'a pas soulevé un grand enthousiasme ! Côté programmes, la chaîne de l'Outre-Mer regrette de devoir acheter aux Etats-Unis, au Mexique et en Afrique des séries et feuilletons dans lesquels ses spectateurs sont susceptibles de se retrouver. Par ailleurs, France3 diffuse un journal des DOM de 6 minutes à 13h30 et France2 ne cède son antenne à l'Outre-Mer qu'à 4h00 du matin ! En métropole, RFO se regarde sur le satellite (donc en payant) et pas avant 21h00. La création d'une chaîne nationale sur l'Outre-Mer serait donc un progrès très net et pourrait être obtenue par la diffusion de RFO sur un canal propre, accessible en métropole en diffusion permanente. Ceci sera possible dès que télévision française sera diffusée en numérique par

---

<sup>1</sup> 20% seulement des professeurs des écoles de l'enseignement primaire de la Martinique maîtrisent la langue créole.

réseau câblé, ce qui ne saurait tarder<sup>2</sup>. Par ailleurs, RFO avait en projet de créer une radio (RFO-FM) qui devait diffuser, sur 93.3 Mhz, des programmes permettant aux métropolitains de découvrir les habitants des DOM/TOM et leurs cultures. La création de cette radio a malheureusement été ajournée.

L'enseignement, notamment à l'école primaire, de l'histoire des DOM et de leur rôle dans l'histoire de la France (l'un des rares derniers « poilus » de la guerre de 1914-1918, qui vient d'être décoré de la Légion d'Honneur, est un martiniquais de 104 ans) revêt aussi une importance toute particulière dans la reconnaissance d'une identité créole. La période de l'esclavage ne doit pas y être passée sous silence comme c'est malheureusement trop souvent le cas. La notion de peuple créole devrait y apparaître in extenso, comme d'ailleurs dans les textes de la République, en tant qu'un des éléments constitutifs du peuple français.

Des efforts récents ont été réalisés dans le domaine de l'« exorcisme » de l'esclavage et de la célébration officielle de son abolition, notamment au travers de la loi de 2001 qui érige l'esclavage et la traite des noirs en crime contre l'humanité. Par ailleurs, le jour anniversaire de l'abolition de l'esclavage, le 23 mai, est un jour férié, marqué par des cérémonies officielles, en Martinique. La reconnaissance de l'esclavage est donc aujourd'hui une réalité qui devrait permettre à la population noire de l'île de se sentir rétablie dans sa considération et dans son histoire. Cependant, de nombreuses voix, y compris d'antillais noirs, s'élèvent pour demander de tourner la page et de regarder l'avenir plutôt que de se focaliser sur le passé. Pourtant, au titre du devoir de mémoire, il serait intéressant de créer un monument de commémoration de cet épisode regrettable de l'histoire de la Martinique. En effet, le seul monument de ce type est situé sur la côte sud de l'île et ne commémore pas l'esclavage mais un naufrage qui avait fait de nombreuses victimes parmi des africains lors de leur arrivée en déportation sur l'île. Il est notable, concernant ce sujet, que l'ancien clivage racial blanc/noir basé sur l'esclavage et les crimes commis en son nom (mais en oubliant un peu trop facilement la partie africaine de la Traite) a été remplacé par le clivage créoles/politains (métro et négro).

### 3.2./ sur le plan politique et de l'organisation administrative

La loi de programme sur l'Outre-Mer qui est en fin d'élaboration par le ministère de l'Outre-Mer fait suite à la LOOM de 2000. Sa mise en application est prévue pour juillet 2003. Elle

---

<sup>1</sup> sur 92.6 Mhz à Paris

<sup>2</sup> C'est ce qu'a affirmé Dominique Baudis, président du CSA, lors d'une conférence sur les media au Collège Interarmées de Défense. A son avis, sur la vingtaine de créneaux libérés par la télévision par câble, un canal devrait être réservé à la future chaîne de télévision de l'Outre-Mer afin de lui assurer une diffusion nationale.

devrait, dans la durée puisque sa validité est prévue pour 15 ans, compléter les dispositions prises auparavant et notamment poursuivre les efforts en faveur du marché du travail par le soutien de certaines activités économiques<sup>1</sup>.

Il est indispensable, dans un premier temps, de concrétiser la mise en place d'une assemblée territoriale unique, en remplacement du Conseil régional et du Conseil général qui sont des assemblées dont les intérêts divergent. Cette proposition, entérinée par le Congrès des élus départementaux et régionaux<sup>2</sup> début 2002, aurait du conduire à la création d'une nouvelle collectivité territoriale martiniquaise, en garantissant le maintien dans la République française et dans la communauté européenne, l'absence de remise en cause de l'égalité des droits, notamment sociaux, avec la métropole et disposant d'une assemblée unique : l'assemblée de Martinique<sup>3</sup>. Or, pour l'instant, cette assemblée n'a pas encore vu le jour. La nouvelle loi sur la décentralisation, adoptée par le parlement réuni en congrès le 17 mars 2003, autorisera probablement cette évolution. La loi de programme pour l'Outre-Mer devrait permettre à chaque département de choisir son évolution statutaire. Cela se fera t'il vers l'abandon du statut de DOM et la création d'un nouveau statut qui pourrait être celui de Région d'Outre-Mer dont la proposition était déjà contenue dans la déclaration de Basse-Terre de 1999 ? Mais, à la lumière d'exemples de la Caraïbe ou de l'Union Européenne, la modification institutionnelle pourrait prendre plusieurs formes pour aller jusqu'au Territoire autonome ou au Territoire associé ? Il convient en effet de s'interroger sur les possibilités de trouver une source d'inspiration, pour un nouveau statut des DOM, auprès des autres îles des Caraïbes, dont certaines bénéficient d'une grande autonomie, octroyée par les Pays-Bas pour les Antilles néerlandaises<sup>4</sup> et par la Grande-Bretagne pour les Antilles britanniques<sup>1</sup>. Il convient aussi de

---

<sup>1</sup> Tous les secteurs d'activité en crise, notamment le bâtiment et les travaux publics, bénéficieraient d'une extension de l'exonération des charges patronales de 50 à 100% avec suppression de l'effet de seuil de 11 salariés. Par ailleurs, le secteur du tourisme bénéficierait d'aides nouvelles, sous la forme d'une défiscalisation beaucoup plus importante allant jusqu'à 70% de l'investissement. Le secteur du transport aérien serait aussi favorisé au titre de la continuité territoriale. Il faudrait pour cela que la France obtienne de l'Union Européenne l'autorisation de mettre en place au profit de la Martinique un mécanisme financier pour les dessertes aériennes calqué sur celui autorisé à l'Espagne pour les Canaries et au Portugal pour Madère, permettant aux collectivités et à l'Europe de prendre en charge une partie du coût.

<sup>2</sup> Le Congrès est une assemblée unique, rassemblant conseillers régionaux et conseillers généraux, créée par la LOOM, qui a pour but d'étudier, puis de proposer des évolutions institutionnelles pour le département, avec pour principe la consultation des seules populations concernées

<sup>3</sup> Composée de 75 membres, cette assemblée, qui aurait comme compétences celles actuellement dévolues au Conseil régional et au Conseil général, élirait en son sein un président, assisté d'une commission. Elle aurait pour organes consultatifs : le conseil économique et social, le conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement ainsi que le conseil de la famille, de la jeunesse et de la démocratie participative. Devrait parallèlement être créé un conseil des communes pour assurer la représentation du territoire.

<sup>4</sup> Les Antilles néerlandaises sont composées d'une fédération qui inclue Saba, Saint-Eustache, Saint-Marten, Curaçao et Bonaire, et d'un état associé : Aruba. La fédération dispose d'un gouvernement central (à Curaçao) avec une assemblée législative et un gouverneur représentant la Reine, chargé de la police, de la communication, de la fiscalité, de la sécurité sociale, de la santé, de l'éducation et des finances. Le gouvernement néerlandais contrôle la Défense et les relations internationales. Un gouvernement local assure dans chaque île, la gestion politique et administrative. Aruba dispose d'un gouvernement et d'une assemblée législative indépendants mais

s'inspirer d'exemples plus proches, que l'on trouve au sein de l'UE, notamment des cas particuliers de Madère et des Açores<sup>2</sup> pour le Portugal et des Canaries<sup>3</sup> pour l'Espagne. De même, il est indispensable d'explorer les pistes tracées par les statuts de la Nouvelle-Calédonie<sup>4</sup> et de la Corse<sup>5 6</sup>

Enfin, à l'image de la fédération des Antilles Néerlandaises, il faut envisager la possibilité de créer une fédération antillaise, voire une fédération antillo-guyanaise. Mais il existe une telle différence entre les préoccupations de la Guyane, département continental d'Amérique du Sud, et celles des Antilles, départements insulaires de la Caraïbe, que la deuxième solution paraît irréaliste. En revanche, en théorie, une fédération Antillaise pourrait être intéressante en permettant de faciliter les échanges entre les deux territoires et de réaliser des économies d'échelle par l'absence de redondance des infrastructures et équipements<sup>7</sup>. En pratique, les relations conflictuelles entre martiniquais et guadeloupéens, qui ont tendance à ne pas faire preuve d'une grande considération mutuelle, pourraient constituer de sérieux obstacles.

L'avenir de l'organisation administrative et institutionnelle de la Martinique passe probablement par le mélange de ces différentes solutions, en prenant dans chacune d'elle ce qui s'est révélé positif<sup>8</sup> et qui paraît adapté aux caractéristiques propres de l'île<sup>9</sup>.

---

un gouverneur, nommé par la Reine, représente l'exécutif central pour la Défense et les affaires étrangères. Pour plus d'informations voir Géopolitique des petites Antilles, François Taglioni, Karthala – CRPLC, Paris, 1995.

<sup>1</sup> Les Antilles britanniques se composent d'Anguilla, de Montserrat et des îles Vierges, Cayman, Turks et Caïcos. Les politiques étrangère et de Défense sont contrôlées par le gouvernement britannique. Chaque île dispose d'un parlement élu et d'un gouvernement nommé par le gouverneur sous mandat de la Reine. Pour plus d'informations voir Géopolitique des petites Antilles, François Taglioni, Karthala – CRPLC, Paris, 1995.

<sup>2</sup> Malgré le fait qu'il s'agisse d'un état unitaire, la Constitution du Portugal confère à ces deux régions un statut d'autonomie important. Elles disposent d'un gouvernement et d'une assemblée propres dont les compétences sont très étendues. L'Etat portugais conserve cependant la responsabilité de la défense, de la justice et de la politique économique.

<sup>3</sup> Les Canaries se trouvent dans la même position que les Açores et Madère, mais jouissent d'une autonomie encore plus grande puisque la région peut, notamment, conclure des traités avec l'étranger.

<sup>4</sup> Initialement, les mouvements nationalistes martiniquais se sont beaucoup inspirés de l'évolution statutaire de la Nouvelle-Calédonie. A partir de la déclaration de Basse-Terre, c'est plutôt le statut de la Corse qui a prévalu. Pour ce qui concerne la Nouvelle-Calédonie, le territoire est doté d'une assemblée autonome à rôle législatif, mais il bénéficie de la dérogation à la règle de la séparation des domaines de la loi et du règlement. Plusieurs mesures ont été prises pour valoriser la culture Kanak.

<sup>5</sup> En revanche, le statut de la Corse ne déroge pas à la règle de séparation des domaines de la loi et du règlement.

<sup>6</sup> La question statutaire en Guadeloupe, en Guyane et en Martinique : éléments de réflexion, Claude Emeri, Jean-Pierre Sauton, Fred Reno et Julien Méron, Editions Jator, Pointe-à-Pitre, 2000.

<sup>7</sup> c'est d'ailleurs déjà le cas pour ce qui concerne l'université Antilles-Guyane puisque les matières des sciences humaines sont enseignées en Martinique et les matières scientifiques en Guadeloupe.

<sup>8</sup> En effet, l'organisation de la fédération des Antilles néerlandaises entraîne des dysfonctionnements liés au fait que chaque île dispose d'un gouvernement propre qui entre parfois en compétition avec le gouvernement central de la fédération (il y a redondance).

<sup>9</sup> « La créolisation des modèles politico-institutionnels métropolitains », Fred Réno, in Les îles Caraïbes : modèles politiques et stratégies de développement, sous la direction de Justin Daniel, Karthala – CRPLC, pages 75-104, Paris, 1996.

### 3.3. dans le domaine socio-économique

Il est indispensable de réaliser, dans les Antilles françaises, des réformes socio-économiques majeures. En effet, la Martinique est handicapée par le fait qu'elle présente, comme les autres îles des petites Antilles, un micro marché marqué par une économie de « comptoir » et frappé par le chômage<sup>1</sup>. Il convient donc de favoriser le développement des secteurs d'activité économiquement viables, notamment le BTP et le tourisme mais aussi, bien entendu, l'agriculture. Concernant cette dernière, il faut développer les productions du « terroir », de produits de qualité, à forte identité et si possible, à forte valeur ajoutée comme l'« ananas pays » par exemple. La diversification agricole est très importante pour lutter contre la concurrence des firmes multinationales pratiquant la culture extensive de fruits, notamment de bananes.

Compte tenu de son importance dans la balance commerciale de l'île, et surtout du potentiel touristique de la Martinique, la relance du tourisme est une nécessité. Pour ce faire, la nouvelle loi de programmation prévoit de renforcer le système de défiscalisation des investissements dans ce domaine d'activité (le taux de défiscalisation pourrait être porté jusqu'à 70%). Il est aussi question de créer un lycée hôtelier et un BTS de tourisme sur l'île car la formation du personnel de ce secteur d'activité fait cruellement défaut. La Martinique est membre de l'organisation caribéenne du tourisme mais est aujourd'hui relativement boudée par les touristes, comme le reste des Caraïbes où l'effet du 11 septembre 2001 et la crise internationale qui lui a fait suite, se sont faits particulièrement sentir avec une baisse d'activité de 10 à 35% dans beaucoup d'îles<sup>2</sup>. En revanche, le tourisme martiniquais est différent de celui de ses principales îles concurrentes : la République Dominicaine et Cuba<sup>3</sup>, qui ont tendance à développer un tourisme de masse, bon marché, alors que la Martinique, après une période infructueuse de tourisme de haut de gamme, dont la clientèle ne se satisfaisait pas du service du personnel antillais, commence aujourd'hui à développer un éco-tourisme<sup>4</sup> (notamment gîtes et chambres d'hôte), respectant l'environnement et plus proche de la population. C'est certainement ce type de tourisme qui peut assurer l'avenir de l'île.

Une autre cause de perturbation du développement est représentée par les inégalités et les revendications indépendantistes qui potentialisent les difficultés économiques structurelles<sup>1</sup> en raison de la fréquence des mouvements sociaux qu'elles déclenchent. Il convient donc de

---

<sup>1</sup> Les DOM-TOM, Gérard Belorgey, Geneviève Bertrand, La Découverte, Paris, 1994.

<sup>2</sup> chiffres donnés lors de la 25<sup>ème</sup> conférence annuelle du tourisme Caribéen aux Bahamas. L'organisation du tourisme Caribéen, à laquelle la Martinique a adhéré, conseille de « réinventer » le tourisme dans cette région du monde en se rapprochant d'un éco-tourisme, plus proche des populations..

<sup>3</sup> Connaître notre Caraïbe, Max Auguiac, Editions Desormeaux, Le Lamentin, 1999.

<sup>4</sup> L'écotourisme : un nouveau défi pour la Caraïbe ?, Jean-Marie Breton, Karthala-CRPLC, Paris, 2000.

favoriser le dialogue social en accentuant les efforts de l'association pour la promotion du dialogue social en Martinique et de régler définitivement les problèmes qui fournissent des arguments aux militants indépendantistes, notamment identitaires et institutionnels.

Par ailleurs, la part des fonctionnaires dans la population active est trop importante même si le retour des fonctionnaires créoles « au pays » reste difficile en raison des demandes d'affectation des fonctionnaires métropolitains attirés par la qualité de la vie mais aussi, et peut-être surtout, par la majoration de 40% des traitements. La réduction du nombre de fonctionnaires, en particulier dans la fonction publique territoriale, est une nécessité. Il convient aussi d'étudier la pertinence de la majoration de traitement et de se demander si elle se justifie toujours compte tenu du fait que le différentiel entre le coût de la vie sur l'île et en métropole n'est pas très important. La réduction de cette majoration découragerait probablement certaines vocations dans la fonction publique d'état et dans la fonction publique hospitalière.

Il conviendrait aussi, au titre de l'équité de traitement, d'harmoniser les régimes de congés bonifiés accordés aux fonctionnaires d'état et hospitaliers originaires des Antilles et affectés en métropole, en particulier entre les droits des militaires et ceux des fonctionnaires civils<sup>2</sup>. Le maintien de ce système dérogatoire est nécessaire compte tenu des spécificités des DOM et de leur éloignement de la métropole. En revanche, les passages aériens gratuits pourrait être remis en cause si un effort était réalisé en terme de desserte aérienne des DOM, notamment si les compagnies aériennes consentaient des tarifs spécifiques pour les résidents et les originaires des DOM, au titre de la continuité territoriale avec la métropole<sup>3</sup>.

L'avenir de la Martinique est lié aussi au développement des relations commerciales avec les autres îles de Caraïbes. C'est d'ailleurs une demande qui figurait dans le "Projet Martinique" et un des éléments contenus dans la LOOM. Il est manifeste que le gouvernement français cherche à favoriser ce développement, jusqu'à ouvrir une représentation diplomatique à Sainte-Lucie, afin de promouvoir la francophonie (y compris en Haïti, île historiquement francophone), développer le commerce intra-Caraïbes des DFA, limiter l'immigration au sein des grandes et des petites Antilles et probablement préparer, à terme, une future autonomie des DFA. Cependant, compte tenu de son appartenance à l'UE il n'est pas possible au

---

<sup>1</sup> L'Outre-Mer français, Jean-Luc Mathieu, Presses Universitaires de France, Paris, 1994

<sup>2</sup> Les fonctionnaires originaires d'Outre-Mer bénéficient d'un système particulier de rythme de congés, leur permettant d'en regrouper pour pouvoir retourner voir leurs familles dans de meilleures conditions. Ils bénéficient aussi d'un certain nombre de passages aériens gratuits. Les militaires peuvent cumuler leurs permissions sur 5 ans, doivent prendre au minimum 60 jours et bénéficient d'un billet d'avion gratuit pour eux même et leur famille proche alors que les civils cumulent leurs congés sur 3 ans, bénéficient d'un mois de congés supplémentaire, doivent prendre 2 à 3 mois de congés d'affilée et disposent d'un billet d'avion payé dans les mêmes conditions que les militaires ce qui pourrait être remis en cause, en particulier dans la fonction publique hospitalière.

<sup>3</sup> A l'image de ce que fait la compagnie Air Tahiti Nui pour la Polynésie française.

département d'adhérer au CARICOM, véritable marché commun des Caraïbes créé en 1973. Il est vrai que son appartenance de facto à l'UE et surtout son classement en région ultrapériphérique de l'Union devant bénéficier d'une aide prioritaire au développement<sup>1</sup> lui assure une manne de subventions diverses.

Par ailleurs, il est absolument nécessaire de lutter contre la délinquance et la criminalité en accentuant les contrôles de police à l'intérieur du département ainsi qu'en renforçant les contrôles aux frontières pour lutter contre l'immigration clandestine. De plus, une bonne coordination du travail entre la Gendarmerie<sup>2</sup>, qui sécurise la plus grande partie du département, et la Police, qui assure la sécurité publique à Fort-de-France et dans sa périphérie, s'est mise en place avant même l'exportation du modèle de groupement d'intervention régional, récemment créé en métropole. Il est aussi indispensable de renforcer la coopération avec les îles voisines et de renforcer la sécurité générale des touristes<sup>3</sup>.

Le développement de la « continuité territoriale » entre la Martinique et la métropole est aussi une nécessité. Conscient de l'importance de ce problème, le candidat Jacques Chirac avait fait la promesse, pendant la campagne électorale des dernières présidentielles, de créer une compagnie aérienne assurant la desserte de l'Outre-Mer, qui pourrait voir le jour, d'après le gouvernement actuel, à l'été 2003. La disparition d'Air Outre-Mer (AOM) avait déjà pénalisé le transport aérien entre la métropole et les Antilles. La faillite récente d'Air Lib a encore accentué le problème<sup>4</sup>. Cette situation renforce le monopole de la compagnie Air France avec pour corollaire, en complément de la diminution de fréquentation de 7% depuis le 11 septembre 2001 et de l'augmentation importante des « taxes de sécurité » perçues par les aéroports après ces attentats, un défaut d'offre de « sièges » ayant entraîné une nouvelle augmentation des prix des billets.

---

<sup>1</sup> au même titre que la Guadeloupe, la Guyane et la Réunion pour la France, que les Canaries, Ceuta et Melilla pour l'Espagne et que les Açores et Madère pour le Portugal. Les TOM français ainsi que les Antilles néerlandaises et les Antilles britanniques ont, pour ce qui les concerne, un statut de pays et territoires d'Outre-Mer (PTOM) moins favorable en terme d'aide au développement. Pour des compléments d'informations, voir Les îles Caraïbes : modèles politiques et stratégies de développement, sous la direction de Justin Daniel, Karthala-CRPLC, Paris, 1996.

<sup>2</sup> La Gendarmerie nationale se compose, en Martinique, de 559 officiers et gendarmes, répartis en trois compagnies de gendarmerie départementale (Fort-de-France, Le Marin et La Trinité) renforcées par un escadron de gendarmerie mobile.

<sup>3</sup> Dans ce domaine, la création d'une police du tourisme à Sainte Lucie, s'est révélée particulièrement positive.

<sup>4</sup> Avant la disparition de cette compagnie il y avait une cinquantaine de vols hebdomadaires entre Paris et Fort-de-France (28 pour Air France, 15 pour Corsair et 14 pour Air Lib).

## Conclusion

Le sentiment indépendantiste est toujours très présent dans la population martiniquaise. Historiquement, ce sentiment est d'apparition assez ancienne mais s'est développé principalement à partir des années 60 après la constatation de l'échec de la départementalisation, dernier instrument de la politique d'assimilation menée de la France depuis deux cent ans. Ce sentiment ne s'est jamais exprimé de façon très violente en Martinique, contrairement à ce qui s'est passé en Guadeloupe<sup>1</sup>, mais il est tout de même bien ancré dans la population si l'on en croit les succès électoraux récents du Mouvement Indépendantiste Martiniquais. Cependant, depuis son arrivée à la tête du Conseil régional, ce parti amorce une réorientation de son idéologie de l'indépendance vers l'autonomie<sup>2</sup>. Le développement du sentiment indépendantiste dans la population générale alors que les dirigeants des partis politiques indépendantistes s'orientent plutôt vers l'autonomie (mais peut-être s'agit-il d'une démarche visant à acquérir une certaine "respectabilité"?) est lié à la crise majeure qui frappe ce département d'Outre-Mer. Cette crise, multifactorielle, n'est pas récente mais devient de plus en plus préoccupante. Il s'agit tout d'abord d'une crise identitaire, liée au refus de la France de reconnaître au peuple créole le statut de minorité nationale ethno-culturelle. Dans cette crise, le passif de l'esclavage, parfois savamment exploité, représente un élément majeur qui a laissé un profond traumatisme dans la population de couleur. Cette crise identitaire est encore plus sensible chez les antillais de métropole et comparable à celle que l'on rencontre dans d'autres populations migrantes (mais qui sont étrangères)<sup>3</sup>. Il s'agit ensuite d'une crise économique structurelle liée à l'insularité, à l'éloignement de la métropole et de l'Europe ainsi qu'à la géopolitique particulière de la Caraïbe, qui provoque à son tour une crise sociale en raison du fort taux de chômage. Enfin, il s'agit aussi d'une crise politico-institutionnelle en raison d'une organisation administrative inadaptée à l'environnement culturel et social de l'île car calquée sur celle de la métropole dans le cadre de la politique assimilationniste qui prévaut depuis deux siècles et qui est trop souvent une politique d'assistanat plus que d'aide au développement.

---

<sup>1</sup> ce qui fait dire à certains que les "concepteurs" de l'indépendance sont en Martinique, alors que leurs "gros bras" sont en Guadeloupe.

<sup>2</sup> « La créolisation des modèles politico-institutionnels métropolitains », Fred Réno, in *Les îles Caraïbes : modèles politiques et stratégies de développement*, sous la direction de Justin Daniel, Karthala – CRPLC, Paris, 1996.

<sup>3</sup> « Le rôle des minorités dans l'évolution des représentations sociales : l'exemple antillais en France », Jean-William Wallet, in *Les originaires d'Outre-Mer : questions d'identité*, *Migrants-Formation* n° 94, septembre 1993, Centre National de Documentation Pédagogique, Paris.

En somme, sur un fond de crise identitaire, la crise socio-économique majore l'importance des revendications indépendantistes au sein de la population de couleur de l'île pour laquelle ce choix est plus une sanction du système politico-institutionnel en place qu'une volonté idéologique, notamment chez les jeunes, très touchés par le chômage et la précarité sociale. Une évolution semble se dessiner au travers de la nouvelle loi de programme pour l'Outre-Mer en fin d'élaboration, qui pourrait donner les moyens de relancer les secteurs d'activités économiques en crise et de soutenir le marché du travail. Mais cette loi ne semble pas marquer une rupture avec les précédentes sur le plan de la réforme des institutions et de l'organisation administrative de l'île. Or c'est là que devrait se faire la principale évolution, dans la lignée des propositions contenues dans le "Projet Martinique" et en se servant de l'expérience des autres îles des Caraïbes et des statuts de la Corse et de la Nouvelle-Calédonie. En effet, il conviendrait aujourd'hui d'arrêter le "rafistolage" institutionnel et de doter enfin la Martinique d'un statut lui conférant une autonomie réelle que sa population réclame tout en réaffirmant son attachement à la France et à l'Union Européenne.

Au final, la résolution des problèmes actuels de la Martinique, qui constituent le terreau d'un mouvement indépendantiste utopique, passe par des efforts conjoints de tous les français, métropolitains et antillais.

"... les Martiniquais, ..., sont les premiers concernés par l'organisation de leur vie communautaire qui, en dépit des pesanteurs, avance. ... Toutefois, leur histoire coloniale, la départementalisation qui amplifie et concrétise une fausse idéologie d'assimilation à laquelle la régionalisation tente aujourd'hui de remédier, ne leur permettent pas d'en avoir tous les moyens ni la totale maîtrise. Il est de la responsabilité du milieu et au premier chef de l'Education nationale, de corriger les effets négatifs de cette histoire. La connaissance de ces populations, pour ce qu'elles sont et non pour ce qu'on croit ou qu'on veut qu'elles soient, de même que leur reconnaissance comme partenaire à part entière, en sont les conditions. Les choses doivent être clairement énoncées. Il n'est pas possible de continuer à dire que ce sont des français et à faire comme s'ils ne l'étaient pas. C'est une position conflictuelle pour tous et, à terme, intenable, ... Composante à part entière de la nation, ces communautés doivent pouvoir lui apporter toute la richesse de leur originalité." Jean Galap<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> «Lles antillais, la citoyenneté et l'école : les conditions de l'intégration », Jean Galap, in Les originaires d'Outre-Mer : questions d'identité, Migrants-Formation n° 94, septembre 1993, Centre National de Documentation Pédagogique, Paris.

« Continuera t'on pendant encore des lustres à ressasser nos déboires d'antan qui nous ont laissé un trouble nous amenant à confondre service et servitude. Le devoir de mémoire est une nécessité mais il ne doit pas consister à nous faire penser à demain en regardant dans le rétroviseur. Nous avons un monde à bâtir, une jeunesse à construire, une identité originale à affirmer. Transcendons l'Histoire, maîtrisons notre présent et inventons notre avenir. »

Yvan Monplaisir, Conseiller général de la Martinique, France-Antilles, 15 novembre 2002.

## Bibliographie

### Ouvrages :

1. «Les antillais, la citoyenneté et l'école : les conditions de l'intégration », Jean Galap, in Les originaires d'Outre-Mer : questions d'identité, Migrants -Formation n° 94, septembre 1993, Centre National de Documentation Pédagogique, Paris.
2. Connaître notre Caraïbe, Max Auguiac, Editions Desormeaux, Le Lamentin, 1999.
3. « La créolisation des modèles politico-institutionnels métropolitains », Fred Réno, in Les îles Caraïbes : modèles politiques et stratégies de développement, sous la direction de Justin Daniel, Karthala – CRPLC, Paris, 1996.
4. Le Discours antillais, Edouard Glissant, Gallimard, Paris, 1997.
5. Discours sur le colonialisme, Aimé Césaire, Présence africaine, Paris, 1970.
6. La créolité, espace de création, Delphine Perret, Ibis Rouge éditions, Petit-Bourg, 2001.
7. Les DOM-TOM, Gérard Belorgey, Geneviève Bertrand, La Découverte, Paris, 1994.
8. L'éco-tourisme : un nouveau défi pour la Caraïbe ?, Jean-Marie Breton, Karthala-CRPLC, Paris, 2000.
9. Eloge de la créolité, J. Bernabé, P. Chamoiseau et R. Confiant, Gallimard, Paris, 1993.
10. Encyclopédie du terrorisme international, Thierry Vareilles, L'Harmattan, Paris, 2001.
11. Géopolitique des petites Antilles, François Taglioni, Karthala-CRPLC, Paris, 1995.
12. Histoire des DOM-TOM, Jean-Luc Mathieu, Presses Universitaires de France, Paris, 1993.
13. Les îles Caraïbes : modèles politiques et stratégies de développement, sous la direction de Justin Daniel, Karthala-CRPLC, Paris, 1996.
14. De la littérature des nègres (1808), Abbé Grégoire, Perrin, Paris, 1991.
15. Le malaise créole : un dérivé du « mal français », Pierre Souquet-Basiège, Ibis Rouge éditions, Petit-Bourg, 1999.
16. La Martinique en 2001, rapport annuel de l'institut d'émission des départements d'Outre-Mer, Fort-de-France, 2002.
17. Les minorités dans le monde : faits et analyses, Joseph Yacoub, Desclée de Brouwer, Paris, 1998.
18. Le mouvement indépendantiste martiniquais : présentation du Marie-Jeannisme , Jeanne Yang-Ting, Ibis Rouge éditions, Petit-Bourg, 2000.

19. L'Outre-Mer français, Jean-Luc Mathieu, Presses Universitaires de France, Paris, 1994.
20. Pourquoi maintenir les DOM dans la République française ?, Sabine Miéville, Ibis Rouge éditions, Petit-Bourg, 2002.
21. Les puissances d'argent en Martinique : la caste Béké, Guy Cabort Masson, éditions VDP, 1984.
22. La question statutaire en Guadeloupe, en Guyane et en Martinique : éléments de réflexion, Claude Emeri, Jean-Pierre Sainton, Fred Reno et Julien Mérion, Editions Jasor, Pointe-à-Pitre, 2000.
23. « Le rôle des minorités dans l'évolution des représentations sociales : l'exemple antillais en France », Jean-William Wallet, in Les originaires d'Outre-Mer : questions d'identité, Migrants-Formation n° 94, septembre 1993, Centre National de Documentation Pédagogique, Paris.

#### Périodiques :

1. Entretien, Aimé Césaire, l'Express, 19 septembre 2001, pages 26-30, Paris.
2. « L'esprit Caraïbe », Raphaël Confiant, in Ulysse Antilles, n° 88, janvier-février 2003, pages 24-27, Paris.
3. « Outre-Mer : chaque territoire pourrait avoir son statut », France-Antilles, samedi 5 et dimanche 6 octobre 2002.
4. « La police dénonce : la Martinique au bord du précipice », dossier collectif, in Le Naïf, n° 102, décembre 2001, pages 16-21, Fort-de-France.
5. « 20-22 décembre 1959, un épisode glorieux de l'histoire du peuple martiniquais », document du collectif Sonjé Désanm 59, in La parole au peuple, n°2, décembre 2001, pages 11-12, Fort-de-France.

### Pour approfondir

#### Ouvrages :

24. L'avenir des départements antillais, Nathalie Rubis, la Documentation française, Paris.
25. Citoyenneté et sujétion aux Antilles francophones : post-esclavage et aspiration démocratique, Mickaëlla Périna, coll. Sociétés Africaines et Diaspora.

26. Contacts de civilisations en Martinique et en Guadeloupe, Michel Leiris, Gallimard, Paris, 1955.
27. Discours sur l'autonomie, Serge Letching, Ibis Rouge éditions, Petit-Bourg.
28. Les DOM-TOM, enjeu géopolitique, économique et stratégique, Ernest Moutoussamy, L'Harmattan, Paris, 1988.
29. Les DOM-TOM, Jacques Ziller, LGDJ, Paris, 1991.
30. L'Europe tropicale, Georges-Aristide Louisor, L'Harmattan, Paris, 1994.
31. Faut-il abandonner les DOM ?, Jean-Emile Vié, Economica, Paris, 1978.
32. « La France dans la Caraïbe : la fonction géopolitique des départements français d'Amérique », Michel Louis Martin, in Guadeloupe, Martinique et Guyane dans le monde américain, réalités d'hier, mutations d'aujourd'hui, perspectives 2000, Maurice Burac, Karthala – Géode Caraïbe, Paris, 1994.
33. La France et l'Outre-Mer antillais : quatre siècles d'histoire économique et sociale, Félix-Hilaire Fortune, L'Harmattan, Paris.
34. Guadeloupe, Martinique et Guyane dans le monde américain, réalités d'hier, mutations d'aujourd'hui, perspectives 2000, Maurice Burac, Karthala – Géode Caraïbe, Paris, 1994.
35. Mon dieu, que vous êtes français, Paulin Bruné, France-Empire, Paris, 1996.
36. La racisation des relations intergroupes ou la problématique de la couleur : le cas de la Martinique, Juliette Smeralda-Amon, L'Harmattan, Paris.

#### Sites Internet :

1. Site officiel du ministère de l'Outre-Mer : <http://www.outre-mer.gouv.fr>
2. Site officiel du Conseil Régional de la Martinique : <http://www.cr-martinique.fr>
3. Site officiel du Conseil général de la Martinique : <http://www.cg972.fr>
4. Site officiel de la préfecture de la Martinique : <http://www.martinique.pref.gouv.fr>
5. Site anglophone sur la Martinique : <http://www.lonelyplanet.com/destinations/caribbean/martinique>
6. Sites concernant la langue créole :
  - ✓ Site de l'Université de Provence : <http://www.creoles.free.fr>
  - ✓ Site du Groupe Européen de recherches en langues Créoles : <http://www.creolica.net>



FLORIDE  
ÉTATS  
UNIS

Golfe du  
Mexique

Nassau

La Havane

CUBA

GRANDES

ÎLES CAÏMANS

ANTILLES

JAMAÏQUE

Kingston

HAÏTI

Port-au-Prince

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Saint-Domingue

ÎLES VIERGES DU ROYAUME-UNI

Basse-terre

Saint John's

GUADELOUPE

DOMINIQUE

Roseau

MARTINIQUE

SAÏNTE-LUCIE

PETITES

SAÏNTE-VINCENT-ET-LES-GRENADINES

ANTILLES

GRENADE

Port of Spain

Mer des Caraïbes

OCÉAN  
ATLANTIQUE

Caracas

COLOMBIE

VENEZUELA

NICARAGUA

COSTA RICA

San José



